



*Nul ne sort de Suresnes qui
souvent n'y revient*

S U R E S N E S

VILLE DE SURESNES

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12 novembre 2020

Procès-verbal

ORDRE DU JOUR DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 NOVEMBRE 2020

DÉCISIONS	6
<i>Information du Conseil Municipal sur les marchés et avenants passés selon la procédure adaptée.</i>	<i>7</i>
<i>N°20064 Passation d'une convention de mise à disposition du Théâtre de Suresnes Jean Vilar.</i>	<i>7</i>
<i>N°20058-59-60-65 mise à disposition de locaux au Centre Médical Municipal Raymond Burgos.</i>	<i>7</i>
<i>N°20067 Convention relative au dispositif des « colos apprenantes » passée avec l'Etat.</i>	<i>8</i>
<i>N°20068 Convention de cession de droits d'auteur et de prêt d'une exposition.</i>	<i>8</i>
<i>N°20069 Remboursement d'abonnements et fixation des tarifs pour la saison 2020-2021 du Conservatoire, de l'Ecole d'Arts plastiques et de la piscine des Raguidelles à la suite des conséquences de la crise sanitaire.</i>	<i>8</i>
<i>N°20070 Exonération des droits de terrasses pour l'année 2020.</i>	<i>8</i>
<i>N°20071 Avenant n°1 à la convention d'occupation temporaire du domaine public de mise à disposition de locaux au profit de sages-femmes au CMM.</i>	<i>9</i>
<i>N°20072 Convention de mise à disposition de locaux au groupe BPO-BIOEPINE.</i>	<i>9</i>
<i>N°20073 Demande de subvention auprès du Département dans le cadre du plan été pour le projet « Regard d'ici » en 2020.</i>	<i>9</i>
<i>N°20074 Demande de subvention auprès de l'Etat et de la Région pour l'équipement de la Police Municipale en 2021.</i>	<i>9</i>
<i>N°20075 Mise à la réforme de deux véhicules municipaux.</i>	<i>10</i>
<i>N°20076 et 77 Modification de régies.</i>	<i>10</i>
<i>N°20078 Subvention de l'Agence Régionale de Santé</i>	<i>10</i>
DÉLIBÉRATIONS	11
SOLIDARITÉS	12
<i>N°1 Composition de la Commission Communale pour l'Accessibilité</i>	<i>13</i>
TRANSITION ÉCOLOGIQUE	15
<i>N°2 Création de la commission extra-municipale Suresnes Durable</i>	<i>16</i>
<i>N°3 Convention avec le CLER - Réseau pour la transition énergétique pour le lancement des éco-défis citoyens</i>	<i>18</i>
ENFANCE ET JEUNESSE	20
<i>N°4 Attribution de bourses « permis de conduire automobile »</i>	<i>21</i>
<i>N°5 Renouvellement de la candidature au titre de Ville Amie des Enfants pour la période 2020-2026.</i> <i>23</i>	<i>21</i>
RESSOURCES HUMAINES	26
<i>N°6 Réactualisation du tableau des effectifs</i>	<i>27</i>
<i>N°7 Actualisation de la liste des emplois bénéficiaires d'un logement de fonction.</i>	<i>28</i>
AFFAIRES GÉNÉRALES	30
<i>N°8 Convention avec le Département pour l'occupation des collecteurs départementaux d'assainissement.</i>	<i>31</i>
<i>N°9 Retrait de la Ville du Forum Métropolitain du Grand Paris</i>	<i>32</i>
FINANCES	33
<i>N°10 Admission en non-valeur et créances éteintes de produits irrécouvrables au titre des années 2015 à 2019 du Budget de la commune</i>	<i>34</i>
<i>N°11 Convention avec le comptable public portant sur le recouvrement des produits locaux (non fiscaux) pour la ville de Suresnes</i>	<i>35</i>
<i>N°12 Demande de subvention auprès de la Métropole du Grand Paris au titre du Fonds d'Investissement de la Métropole (FIM) pour l'année 2021.</i>	<i>37</i>
<i>N°13 Demande de subventions auprès de la Métropole du Grand Paris au titre du Fonds Métropolitain pour l'Innovation Numérique (FMIN) pour l'année 2021.</i>	<i>38</i>
<i>N°14 Demande de subventions auprès de tout partenaire institutionnel ou organisme dans le cadre de la rénovation ou de l'extension du dispositif de vidéoprotection pour l'année 2021.</i>	<i>40</i>
<i>N°15 Budget Primitif 2021 de l'Office de tourisme.</i>	<i>41</i>
QUESTIONS ORALES	45
VŒUX	52

Séance du 12 novembre 2020

Etaient présents :

- Adjoints –

Mme M. RICHARD, M. F. BULTEAU, Mme I. de CRECY, M. V. RASKIN, M. Y. LAMARQUE, M. P. PERRET, Mme F. de SEPTENVILLE, M. A. BURTIN, Mme E. REBER, M. J.-P. RESPAUT, Mme F. LAINE, M. A. LAÏDI, Mme S. du MESNIL, M. L.-M. BONNE.

- Conseillers Municipaux –

Mme C. GUILLOU, M. S. PERRIN-BIDAN, M. B. JACON, Mme V. RONDOT, M. J. PREVOST, Mme I. FLORENNES (à partir de la délibération n°2), Mme V. BARBOILLE, M. F. VOLE, Mme P. COUPRY, Mme S. de LAMOTTE, M. J.-M. LEMBERT, Mme Y. GUERRAB, M. T. KLEIN, M. A. KARAM, M. N. D'ASTA, M. P. GENTIL, Mme K. VERIN-SATABIN, Mme O. COUSSEAU, Mme S. EL-BAKKALI, M. X. IACOVELLI, M. L. DEGNY (à partir des décisions), Mme J. TESTUD, M. Y. CORVIS, Mme A. BOONAERT.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents représentés :

- Adjoints –

Mme N. HAMZA (donne pouvoir à Mme M. RICHARD), Mme B. de LAVALETTE (donne pouvoir à M. G. BOUDY).

- Conseillers Municipaux –

Mme I. FLORENNES (donne pouvoir à M. J.-P. RESPAUT jusqu'à la délibération n°1), Mme V. BETHOUART-DOLIQUE (donne pouvoir à M. F. BULTEAU).

Absents non-représentés :

M. V. BARNY, M. L. DEGNY (jusqu'aux décisions).

La séance est ouverte à 18 h 35 sous la présidence de Guillaume Boudy, Maire de Suresnes.

M. le MAIRE : « *Bonsoir à tous, je vous propose de commencer notre séance de Conseil municipal. Ce Conseil municipal se passe selon le respect de la réglementation édictée par l'État. J'espère que vous avez tous bien pris votre masque.*

Je salue évidemment le public qui peut nous suivre en direct.

Avant de commencer, je souhaiterais que nous respections une minute de silence à la mémoire de Monsieur Paty, de Madame Devillers, de Monsieur Loquès et de Madame Barretto Silva sauvagement assassinés au cours des dernières semaines. »

Les membres du Conseil municipal observent une minute de silence...

M. le MAIRE : « *Je vous remercie. Ne les oublions pas.*

Le quorum de cette séance étant atteint, nous pouvons valablement délibérer.

Je vous propose de désigner comme Secrétaire de séance Fabrice Bulteau.

Approbation.

Monsieur Bulteau est donc désigné et peut faire état des pouvoirs. »

M. BULTEAU : « *Merci Monsieur le Maire :*

<i>Mme Hamza</i>	<i>donne pouvoir à</i>	<i>Mme Richard,</i>
<i>Mme de Lavalette</i>	<i>donne pouvoir à</i>	<i>M. Boudy,</i>
<i>Mme Florennes</i>	<i>donne pouvoir à</i>	<i>M. Respaut</i>
<i>et Mme Bethouard-Dolique</i>	<i>donne pouvoir à</i>	<i>moi-même. »</i>

M. le MAIRE : « *Merci beaucoup.*

Je vous propose d'adopter le procès-verbal du Conseil municipal du 30 septembre 2020. Vous l'avez tous reçu.

Avez-vous des observations à formuler ?... »

M. CORVIS : « *Comme vous le savez, j'ai dû m'absenter pour des raisons professionnelles au cours du dernier Conseil municipal. Mme Boonaert a posé deux questions pour lesquelles vous avez répondu. Il s'avère que certaines de vos réponses ne figurent pas dans le procès-verbal, notamment celle concernant la rue Gustave Flourens que vous avez positionnée au niveau du quartier Écluse-Belvédère, ce qui n'est pas le cas.*

Je m'étonne que votre réponse ne figure pas dans le procès-verbal. J'aurais aimé qu'il reprenne vraiment vos propos.

Concernant la présidence du CCQ Belvédère, c'est bien retranscrit, mais je précise que je ne l'ai présidé qu'une année et pas deux. Lors du mandat précédent, c'était Mme Clause, qui fut également une très bonne présidente de quartier.

Je tenais donc à préciser que certains propos tenus n'avaient pas été rapportés au procès-verbal. Quant à mon absence, elle est en lien avec ma profession. »

M. le MAIRE : « *Monsieur vous n'avez aucune justification à donner je vous rassure. »*

M. CORVIS : « *Oui parce que j'ai cru comprendre que vous aviez dit que ce serait pour écrire les questions ouvertes. Ce n'était pas le cas, c'était dans le cadre de mon métier. »*

M. le MAIRE : « *Je n'ai pas souvenir, mais je vois que vous êtes sur l'essentiel, dans les demandes de modifications que vous faites, Nous vérifierons cette erreur, peut-être le rattachement d'une rue. Si c'était le cas, on le corrigera au procès-verbal.*

Je prends note que l'on corrigera le procès-verbal sur la question de la présidence du CCQ.

Je vous remercie pour ces intéressantes appréciations. Sous réserve de ces modifications, je mets aux voix le procès-verbal.

Le procès-verbal est mis aux voix

ADOPTE A L'UNANIMITE

Je vous en remercie.

Nous passons aux décisions. »



DÉCISIONS

Information du Conseil Municipal sur les marchés et avenants passés selon la procédure adaptée.

N° de marché	Prestations	Titulaire(s)	Montant(s) et durée
20MG000039	Externalisation de l'accueil téléphonique et de la prise de rendez-vous du Centre Médical Municipal Raymond Burgos	SIMPLIFY	Durée : 1 an reconductible 3 fois Sans montant minimum Montant maximum : 132 000€ HT sur chaque période
20MG000044	Fourniture, maintenance, modernisation et création de bornes sur le territoire de la Ville de Suresnes	ELECTRIOX CITY	Durée : 4 ans fermes Montant minimum : 40 000 € HT Montant maximum : 210 000 € HT sur la durée du marché
20MG000032	Entretien et maintenance des chaudières murales installées dans plusieurs bâtiments communaux de la ville de Suresnes	PROXISERVE	Durée : 4 ans fermes Montant minimum : 10000 € HT Montant maximum : 50 000 € HT sur la durée du marché
Avenant n°4 au Marché n°16MG000069 (Décision n°20066)	Evolution du périmètre de certains sites, neutralisation provisoire de l'intéressement sur certains sites, et ajout d'un nouveau site au marché	DALKIA	Montant initial : 17 706 319,81 € HT Montant après avenant : 17 808 039,13 € HT

N°20064 Passation d'une convention de mise à disposition du Théâtre de Suresnes Jean Vilar.

Conformément aux dispositions du contrat d'affermage liant la Ville et la SEM Théâtre de Suresnes Jean Vilar, à la demande de la Ville, le Théâtre de Suresnes Jean Vilar a mis à disposition, dans le cadre de la Fête de la Vigne, une salle le samedi 19 septembre et un studio le dimanche 20 septembre.

N°20058-59-60-65 mise à disposition de locaux au Centre Médical Municipal Raymond Burgos.

Dans le cadre de la crise sanitaire, la Ville a signé des conventions de mise à disposition de locaux au Centre Médical Municipal avec quatre infirmières libérales, afin d'effectuer des prélèvements de test de la Covid-19.

N°20067 Convention relative au dispositif des « colos apprenantes » passée avec l'Etat.

Dans le cadre du dispositif mis en place par l'Etat des « colos apprenantes » définies par l'instruction interministérielle D 20007311 du 8 juin relative au plan vacances apprenantes été 2020, la Ville a approuvé la convention relative à la mise en place des « colos apprenantes » avec la direction départementale de la cohésion sociale et a demandé des subventions afférentes auprès de l'état.

N°20068 Convention de cession de droits d'auteur et de prêt d'une exposition.

La Médiathèque a proposé une conférence et une exposition de Julia CHAUSSON intitulée « Les murs ont des oreilles », destinée aux professionnelles de crèches et aux familles. Une convention de mise à disposition, a été conclue du 2 octobre au 5 novembre 2020, pour un montant de 1350 € TTC.

N°20069 Remboursement d'abonnements et fixation des tarifs pour la saison 2020-2021 du Conservatoire, de l'Ecole d'Arts plastiques et de la piscine des Raguidelles à la suite des conséquences de la crise sanitaire.

Au vu de l'impact de la crise sanitaire pour les usagers qui n'ont pu bénéficier des services culturels pour lesquels ils avaient souscrit un abonnement et pour les usagers de la piscine ayant souscrit un abonnement et qui n'ont pu bénéficier de l'accès à cet équipement pendant la période de confinement et jusqu'à sa réouverture en juillet 2020, il a été décidé les exonérations et réductions de tarifs suivants :

Conservatoire	Exonération des 25 euros d'inscription au conservatoire pour les élèves souhaitant se réinscrire pour l'année 2020-21 ou un remboursement de l'abonnement 2019-2020 pour les élèves ne souhaitant pas se réinscrire.
Ecole d'arts plastiques	Exonération de 25% des tarifs d'inscription à l'Ecole d'arts plastiques pour les réinscriptions pour l'année 2020-21 ou un remboursement à hauteur de 25% de l'abonnement 2019-2020 de la facture déjà réglée pour les personnes ne souhaitant pas se réinscrire.
Piscine des Raguidelles	Remboursement d'un trimestre sur les cours de l'Académie des Activités Aquatiques 2019-2020. Abonnements « entrées piscine » : à compter de la réouverture de l'équipement, prolongation de l'abonnement au prorata temporis de la période de l'abonnement non réalisé

N°20070 Exonération des droits de terrasses pour l'année 2020.

En raison de l'impact de la crise sanitaire de la COVID-19 sur la situation économique des commerçants suresnois, le maire a décidé de les exonérer du paiement des droits de terrasses pour l'année civile 2020.

N°20071 Avenant n°1 à la convention d'occupation temporaire du domaine public de mise à disposition de locaux au profit de sages-femmes au CMM.

La Ville a signé un avenant n°1 à la convention d'occupation temporaire du domaine public de afin de leur permettre notamment d'utiliser des salles d'activité complémentaires.

N°20072 Convention de mise à disposition de locaux au groupe BPO-BIOEPINE.

La Ville a signé une convention relative à la mise à disposition de locaux, au 9 avenue du Général de Gaulle, avec le groupe BPO-BIOEPINE quant à l'organisation des prélèvements tests COVID 19

N°20073 Demande de subvention auprès du Département dans le cadre du plan été pour le projet « Regard d'ici » en 2020.

Le Conseil Départemental des Hauts-de-Seine, dans le cadre du Plan été, soutient les actions de prévention portées par les collectivités. Dans ce cadre, la Ville a demandé une subvention pour « Regard d'ici », qui apporte aux jeunes Suresnois âgés de 15 à 25 ans une expérience éducative, sociale et culturelle, à travers la réalisation de vidéos, en partenariat avec les associations jeunesse du territoire et l'association Contrôle Z.

N°20074 Demande de subvention auprès de l'Etat et de la Région pour l'équipement de la Police Municipale en 2021.

La Ville a sollicité une subvention auprès de l'Etat et de la Région pour l'équipement de la Police Municipale.

OBSERVATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

M. GENTIL : « Excusez-moi de vous interrompre, mais la demande de subvention est pour quel équipement ? Peut-on avoir des détails ? A priori, c'est classique de demander, mais je ne sais pas si l'on va recevoir une réponse favorable. Si oui, c'est pour quel équipement ? »

M. le MAIRE : « C'est une demande pour des gilets pare-balles. Ce sont des équipements classiques de police, de protection ou de défense, comme des armes. Nous vous communiquerons le taux de subvention si cela vous intéresse particulièrement. »

N°20075 Mise à la réforme de deux véhicules municipaux.

Modèle	Peugeot 307	Renault Clio
Date de première immatriculation	14/02/2005	28/06/2000
Kilométrage	156 909 kms	99 266 kms
Etat du véhicule	Critair polluant niveau 4, carrosserie à refaire.	Critair polluant niveau 4, fuite du moteur, vétusté du véhicule.
Information	Les véhicules seront proposés à la vente aux enchères du matériel réformé ou transportés chez un épaviste si aucune vente n'est contractée	

OBSERVATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Mme COUSSEAU : « Vous parliez de mettre à disposition ces véhicules. Nous voulions savoir si le lycée Claude Chappe faisait partie des établissements pouvant prétendre à ces dotations ? ».

M. le MAIRE : « Tout à fait. Ce n'est pas exclusivement réservé à notre lycée professionnel. C'est fonction des demandes. Si les véhicules peuvent être en capacité de rouler, ils sont vendus. Lorsqu'aucun lycée n'en fait la demande, ils sont remis à un épaviste qui s'occupe de les désosser et, si c'est possible, on réutilise les vieilles pièces. »

N°20076 et 77 Modification de régies

Nom de la régie	Objet
Régie de recettes n°16 pour la perception de tous les droits d'admission à la piscine des Raguidelles.	Suppression de la sous-régie encaissant les recettes de l'Académie des Activités Aquatiques.
Régie de recettes n°55 relative à l'encaissement des courts de tennis municipaux au stade Jean Moulin.	Ouverture d'un compte de dépôt de fonds au nom du régisseur ès qualité auprès du comptable public.

N°20078 Subvention de l'Agence Régionale de Santé

La Ville a obtenu, pour le Centre médical municipal Raymond Burgos et dans le cadre de sa politique de santé, une subvention de l'Agence Régionale de Santé d'un montant de 28 000 € avec la répartition suivante :

- Prévention précoce et développement des compétences parentales : 9 000 €,
- Promouvoir et favoriser la santé mentale des jeunes : 15 000 €,
- Prévention et promotion de la santé pour les personnes en difficultés sociales : 4 000 €.



DÉLIBÉRATIONS



*Nul ne sort de Suresnes qui
souvent n'y revient*

SURESNES

SOLIDARITÉS

Rapporteur : Florence de SEPTENVILLE

Conformément à l'article L.2143-3 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), la Ville de Suresnes dispose d'une Commission Communale pour l'Accessibilité (CCA).

Cette commission, présidée par le Maire, est composée de représentants de la commune, de représentants des personnes en situation de handicap pour tous les types de handicap, de représentants des personnes âgées, de représentants des acteurs économiques ainsi que de représentants des autres usagers de la ville.

Elle dresse le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti, de la voirie, des espaces publics et des transports ; élabore des propositions d'amélioration de l'accessibilité et de la chaîne de déplacements et organise un système de recensement de l'offre de logements accessibles. Un rapport annuel est établi et adressé au Préfet.

La CCA a été créée par une délibération du 22 juin 2006. La Ville souhaite aujourd'hui en redéfinir la composition, pour que la commission comporte un panel le plus large possible d'associations locales, afin qu'elle puisse bénéficier de l'expertise la plus complète.

Il est proposé la composition suivante :

- Outre le Maire, Président de droit, 14 membres du conseil municipal dont quatre membres de l'opposition,
- Représentants des personnes en situation de handicap : au moins un et au maximum cinq,
- Représentant des personnes âgées : au moins un et au maximum trois,
- Représentants des autres usagers : au moins un et au maximum trois,
- Représentants des acteurs économiques : au moins un et au maximum deux.

Par ailleurs, conformément à l'article L.2143-3 la liste de ses membres sera déterminée par un arrêté du Maire.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Approuver la représentation des élus de la commune comme suit :
 - Outre le Maire, Président de droit, quatorze membres du conseil municipal dont quatre membres de l'opposition,
 - Groupe « Suresnes J'aime » : 10 élus,
 - Groupe « Suresnes pour seule ambition » : 1 élu,
 - Groupe « Avec vous pour Suresnes » : 1 élu,
 - 1 Conseiller municipal non-inscrit,
 - 1 Conseiller municipal non-inscrit.
- Approuver la composition suivante au sein des différents collèges :
 - Représentants des personnes en situation de handicap : au moins un et au maximum cinq,
 - Représentant des personnes âgées : au moins un et au maximum trois,
 - Représentants des autres usagers : au moins un et au maximum trois,
 - Représentants des acteurs économiques : au moins un et au maximum deux.

OBSERVATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

M. le MAIRE : « Avez-vous des observations à formuler ? »

M. IACOVELLI : « Monsieur le Maire, nous voterons favorablement cette composition de commission municipale. Cependant, nous essayons de nous référer à ce qui a été pratiqué lors du précédent Conseil municipal sur la composition et la répartition des commissions permanentes.

En l'occurrence, il a été modifié au dernier moment que le groupe Suresnes Pour Seule Ambition, de par sa composition plus importante que les autres groupes de l'opposition, puisse avoir deux membres. Que chaque groupe soit représenté, c'est normal, cela participe du pluralisme, mais il était normal que le groupe le plus important de l'opposition puisse avoir deux postes sur un sujet aussi important. Nous avons des élus qui veulent vraiment s'investir sur le sujet. Il me paraîtrait normal d'avoir deux membres. »

M. le MAIRE : « Beaucoup d'élus veulent s'investir dans ce sujet. Nous sommes donc en concurrence positive, si je puis dire. Évidemment, celui qui sera désigné au nom de votre groupe sera le porteur de la parole des autres membres, il n'y a pas de souci. Nous avons une vision tout à fait collective du débat à travers cette commission. Soyez certain qu'avec un représentant, votre voix, sera entendue »

M. IACOVELLI : « On ne fait pas que voter, on réfléchit aussi et il aurait été intéressant d'avoir deux cerveaux. »

M. le MAIRE : « Cela laisserait penser que ceux qui ne participent pas ne réfléchissent pas, alors que je suis certain que vous préparez ces décisions collectivement. »

Mme EL BAKKALI : « Je reviens sur les propos de M. Iacovelli.

Dans l'article 26 du règlement intérieur voté le 30 septembre dernier, il était prévu que toutes les commissions allaient être composées de neuf membres du groupe Suresnes J'aime, de deux membres du groupe Suresnes Pour Seule Ambition, d'un membre pour Avec vous Pour Suresnes et d'un membre pour chaque membre non-inscrit.

Il s'agit d'appliquer ce que nous avons voté lors du règlement intérieur du Conseil municipal. »

M. le MAIRE : « Il ne vous aura pas échappé en lisant bien le règlement intérieur qu'il s'agit des commissions permanentes. Là, il s'agit d'une commission extra-municipale.

La règle votée sera appliquée pour les commissions permanentes. Là, elle ne s'applique pas en l'espèce.

Je vous propose un vote sur l'approbation de la représentation des élus de la commune.

Il s'agit :

Pour la majorité, de Mme de Septenville, de Mme Reber, de Mme Hamza, de Mme Rondot, de Mme Du Mesnil, de M. Bulteau, de M. Perrin-Bidan, de M. Klein et de M. Jacon.

Pour l'opposition :

- de Mme Verin-Satabin pour Suresnes Pour Seule Ambition,

- de Mme Testud pour Avec Vous pour Suresnes,

- de M. Barny et de M. Degny pour les non-inscrits.

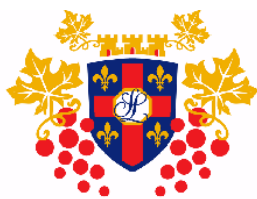
Je vous propose de mettre aux voix cette composition et d'approuver en même temps la composition des différents autres collèges. Nous passons au vote.

La délibération est mise aux voix

Adopté à l'UNANIMITE

(6 ABSTENTIONS : X. IACOVELLI, N. D'ASTA, S. EL-BAKKALI,

K. VERIN-SATABIN, O. COUSSEAU, P. GENTIL).



*Nul ne sort de Suresnes qui
souvent n'y revienne*

S U R E S N E S

TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Rapporteur : Amirouche LAÏDI

La défense de l'environnement est, depuis de nombreuses années, un engagement fort de la Ville de Suresnes. L'actualité récente, tant au niveau des catastrophes naturelles que de la crise sanitaire, a montré l'urgence d'une nouvelle ambition sur la transition écologique et les besoins de nouvelles mobilités.

L'échelon municipal par sa proximité avec la population et ses missions est pertinent pour travailler dans ces domaines au titre de la mise en place d'un projet concerté de transition écologique. Ayant pour ambition de renforcer le dialogue avec les habitants et de développer des projets partagés, la Ville souhaite mettre en place un travail avec les acteurs locaux en s'appuyant sur l'expertise des habitants et des associations. A cet effet, nous souhaitons créer une commission extra-municipale dénommée « Suresnes Durable », qui se réunira 1 à 2 fois par an, et dont l'activité se développera au travers d'ateliers de travail thématiques.

Le règlement intérieur du conseil municipal en son article 25 prévoit que « les commissions extra-municipales sont composées, en plus d'élus, d'organismes représentatifs et de personnalités de la société civile nommés par arrêté du Maire. Toute autre commission que celles prévues au présent règlement sera créée par délibération du Conseil municipal, laquelle déterminera leur périmètre d'étude et définira leur composition. Le Président peut aussi convoquer tout conseiller municipal, tout membre du personnel ou tout expert pour évoquer un dossier mis à l'ordre du jour ».

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- ❑ Approuver la création de la commission extra-municipale Suresnes Durable, dont les thématiques porteront sur la transition écologique et les mobilités durables.
- ❑ Approuver la composition de la commission extra-municipale Suresnes Durable comme suit :
 - Outre le Maire, Président de droit, 12 conseillers municipaux dont :
 - Groupe « Suresnes J'aime » : 8
Fabrice Bulteau, Amirouche Laidi, Cécile Guillou, Sophie de Lamotte, Véronique Rondot, Jean-Marc Lembert, Bruno Jacon, Stéphane Perrin-Bidan,
 - Groupe « Suresnes pour seule ambition » : Olfa Cousseau,
 - Groupe « Avec vous pour Suresnes » : Yohann Corvis,
 - Conseiller municipal non-inscrit : Valéry Barny,
 - Conseiller municipal non-inscrit : Loïc Degny.
 - Entre 10 et 20 organismes représentatifs du champ d'intervention de la commission dont les représentants seront nommés par arrêté du maire,
 - Entre 3 et 7 personnalités de la société civile qui seront nommées par arrêté du maire.

OBSERVATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

M. le MAIRE : « *Merci.*

C'est une commission sur laquelle nous comptons beaucoup, car nous y aborderons un des grands sujets qui concernent la ville, mais plus largement notre pays et notre monde. Il faudra avoir de l'imagination, prendre des initiatives.

Nous nous sommes engagés au titre de notre programme de mandat à avoir une action déterminée. Nous souhaitons aussi en partager sa mise en œuvre et accueillir de nouvelles idées au sein de cette commission, qui, outre la représentation des élus, comportera une large participation des organismes et des associations qui se sont constitués et qui viendraient à se constituer pour animer ce débat.

Nous avons la chance d'avoir à Suresnes un certain nombre d'associations très actives dans différents domaines que ce soit l'agriculture de proximité, le vélo, l'énergie renouvelable, mais d'autres également.

Enfin, la sélection de trois à sept personnalités de la société civile permettrait de venir éclairer, par leur expertise ou un engagement personnel, nos travaux.

Avez-vous des observations à formuler sur ce point ? »

M. IACOVELLI : « *Même intervention ; vous avez précisé que ces deux commissions extra-municipales n'étaient pas là pour voter, mais pour réfléchir et proposer.*

Lors de votre première réunion de Conseil municipal après votre élection, vous avez exprimé le souhait que l'opposition puisse travailler aux côtés de la majorité pour l'intérêt des Suresnois.

Je trouve donc regrettable qu'un groupe de six membres ne puisse pas avoir deux représentants. Je ne vais pas aller dans l'excès, mais dans ce cas, si on fait six non-inscrits regroupés dans un intergroupe entre nous, nous pourrions avoir six membres de la commission. C'est hallucinant.

On demande seulement une juste proportionnalité de notre représentation qui ne desserve pas la majorité, qui ne desserve pas les autres groupes de l'opposition, mais qui soit juste logique par rapport au poids électoral que nous représentons au sein de ce Conseil municipal, surtout qu'encore une fois, ce n'est pas une commission qui vote, mais qui réfléchit et travaille.

Je trouve regrettable que l'on ne puisse pas avoir une deuxième personne à cette commission. »

M. le MAIRE : « *Merci. J'ai entendu la remarque. Vous remarquerez que la situation s'arrange, puisque, là, c'est huit de la majorité et quatre de l'opposition. »*

M. IACOVELLI : « *Je ne demande pas la réduction du nombre de membres de la majorité. »*

M. le MAIRE : « *Je vous fais la même réponse donc je ne vais pas me répéter, l'opposition représente un tiers de la composition du collège des élus, ce qui n'est pas négligeable dans le débat et, une fois encore, vous aurez votre capacité d'expression dans cette commission, je vous rassure.*

Je ne doute pas que Mme Cousseau, par ailleurs très investie dans ces sujets, portera la voie de votre groupe. »

Mme EL BAKKALI : « *L'article L.2121-22 du CGCT prévoit que l'on doit avoir la proportionnalité des groupes. Pour qu'il y ait égalité, il faudrait qu'il y ait au moins deux postes dans chaque commission. Sinon, on ne respecte pas la proportionnalité. »*

M. le MAIRE : « *Ce n'est pas une instance politique. Vous avez compris que nous appliquons strictement la proportionnalité lorsqu'il s'agit d'instances de représentation politique. »*

Mme EL BAKKALI : « *Justement. »*

M. le MAIRE : « *Là, il s'agit d'une instance d'échanges au sein de laquelle il n'y aura pas de vote.*

Il se trouve que nous avons, nous, à la majorité, un certain nombre d'élus souhaitant s'investir très fortement dans ce sujet. Je ne doute pas que Mme Cousseau le fera avec beaucoup d'enthousiasme et de dynamisme, de même que les autres représentants de l'opposition.

Nous avons voulu faire également pas mal de place aux organismes de la société civile qui représenteront potentiellement 27 membres sur la totalité, soit bien plus que la représentation des élus. »

M. IACOVELLI : « *Un élu de plus ou de moins n'aurait donc rien changé. »*

M. le MAIRE : « *Ce n'est pas non plus le comité central du Parti Communiste Chinois que nous essayons de monter ! »*

M. IACOVELLI : « *je ne l'ai jamais connu ! »*

M. le MAIRE : « *par votre passé ! »*

M. IACOVELLI : « *ah non jamais je n'ai été communiste loin de là ! »*

M. le MAIRE : « *En l'absence d'autres observations, je vous invite avec enthousiasme et dans un bel esprit à voter cette délibération.*

Nous passons au vote.

La délibération est mise aux voix

Adopté à l'UNANIMITE

**(6 ABSTENTIONS : X. IACOVELLI, N. D'ASTA, S. ELBAKKALI,
K. VERIN-SATABIN, O. COUSSEAU, P. GENTIL).**

Je vous en remercie.

Nous allons y travailler énergiquement. »

N°3	Convention avec le CLER - Réseau pour la transition énergétique pour le lancement des éco-défis citoyens
------------	---

Rapporteur : Amirouche LAIDI

L'urgence à agir pour l'environnement passe par une transition écologique positive, incitative, au plus proche des habitants, en développant un véritable civisme vert. Les villes, par leur proximité avec la population, peuvent accompagner la population et proposer des politiques ciblées efficaces. Ce lien avec la population s'inscrit dans la volonté municipale de conjuguer développement durable et participation des habitants, notamment par le biais du travail de la Commission extra-municipale Suresnes durable.

Suresnes propose depuis longtemps des mesures d'accompagnement à la transition énergétique et au développement durable. Afin de renforcer ces actions par une grande campagne de sensibilisation, la Ville souhaite se lancer pour la première fois dans l'accompagnement de deux défis : Foyers à Energie Positive et Foyers Zéro Déchet.

Ces éco-défis sont des outils de sensibilisation animés par l'association du CLER - Réseau pour la transition énergétique (anciennement Comité de liaison pour les énergies renouvelables), pour des usagers souhaitant s'inscrire dans une démarche plus écoresponsable. Il s'agit de suivre différentes familles ou équipes et d'accompagner leur progrès tout au long d'une période prédéfinie en relevant leur consommation d'énergie et d'eau mois par mois ou en suivant l'évolution du poids de leurs poubelles.

Le CLER œuvre pour la maîtrise de l'énergie, les énergies renouvelables, la lutte contre la précarité énergétique (...). Elle a notamment développé une plateforme d'animation de concours de sobriété énergétique, DECLICS (Défis Citoyens Locaux d'Implication pour le Climat et la Sobriété), qui regroupe les thématiques de l'énergie de l'eau et des déchets.

A travers cette convention le CLER s'engage à :

- Mettre à disposition une plate-forme numérique qui permettra à l'ensemble des participants sur la ville de Suresnes de suivre leurs consommations, de comparer leurs données de consommation aux statistiques nationales, et d'échanger entre participants,
- Accompagner le pilotage du programme par la collectivité, par la transmission d'une méthodologie de coordination, et de préconisations,
- Organiser des réunions régulières avec les animateurs du service environnement qui permettront l'accompagnement, le suivi, et les échanges tout au long de l'animation du programme,
- Mettre à disposition des outils personnalisables pour la promotion et l'animation du programme sous forme de fichiers numériques modifiables. Les outils concernent des supports de communication (flyer, affiche, kakemono), et des supports pédagogiques d'animation (guide « énergie » et guide « déchet »).

Une participation financière de 0,05€/habitant sera versée par la Commune, soit 2 413,20€.

Cette convention est d'une durée d'un an.

Il demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Approuver le lancement de la démarche des éco-défis,
- Autoriser Monsieur le Maire à signer la convention technique et financière du CLER pour le lancement des éco-défis à Suresnes.

OBSERVATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

M. le MAIRE : « *Merci. Vous l'aurez compris, c'est une première démarche éco-participative avec les habitants. Cela va permettre à 36 familles dans un premier temps de participer à ce défi, réparties en 6 équipes, avec une phase de recrutement tout d'abord et d'initialisation des compteurs.*

Nous allons mettre à l'état zéro leur consommation et, pendant quelques semaines, mesurer leur consommation normale, sans nouvelles pratiques. Entre-temps, ils recevront une formation sur les bonnes pratiques d'économies. Nous mesurerons ensuite, au cours d'une deuxième période, les effets de ces bonnes pratiques. Ils auront aussi la possibilité d'avoir leurs pratiques personnelles. Cela permettra de partager ces pratiques, d'en vérifier l'efficacité, d'en rendre compte à la population, de remercier par une sorte de concours les familles qui auront économisé le plus de fluide et de nourrir les actions futures.

Tout cela se fera j'espère, -dans les conditions actuelles si elles ne s'aggravent pas-, avec un atterrissage fin avril 2021.

C'est à la fois ludique et très pratique.

Avez-vous des observations à formuler sur cette délibération ?...

(Aucune.)

Nous passons au vote.

La délibération est mise aux voix

Adopté à l'UNANIMITE

Je vous remercie. »



*Nul ne sort de Suresnes qui
souvent n'y revient*

SURESNES

ENFANCE ET JEUNESSE

Rapporteur : Yoann LAMARQUE

Le Conseil Municipal a approuvé les modalités techniques et financières d'attribution de la bourse permis de conduire automobile pour les jeunes Suresnois âgés de 18 à 25 ans. Le montant de cette bourse est fixé entre 50 et 80 % du montant global de la formation dispensée par l'auto-école, plafonné à 1.450 €, par délibération du 1^{er} avril 2015.

Conformément à ces modalités, et après examen des dossiers de candidature par la commission technique du 3 novembre et le Comité de décision du 5 novembre, je demande au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ❑ Approuver l'attribution de la bourse permis de conduire automobile à hauteur de 80% à 25 bénéficiaires.
- ❑ Approuver l'attribution de la bourse permis de conduire automobile à hauteur de 60% à 1 bénéficiaire.
- ❑ M'autoriser à signer avec chacun des bénéficiaires une charte prévoyant les engagements réciproques des parties.

OBSERVATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

M. le MAIRE : « *Merci, Monsieur Lamarque.*

Y a-t-il des observations ? »

M. D'ASTA : « *J'ai assisté la semaine dernière à la commission permis de conduire.*

Je me suis rendu compte qu'aucune modification en termes d'attributions n'a été opérée depuis le début de sa création.

Nous avons toujours soutenu ce dispositif innovant qui a d'ailleurs inspiré d'autres communes. Cependant, nous voyons bien aujourd'hui que le manque de règles claires et objectives rend parfois confus les attributions. Je ne suis ni pour l'arbitraire, ni pour l'égalitarisme, je suis pour l'équité.

Il serait plus juste à l'avenir que nous puissions attribuer cette aide en fonction de quotients familiaux, comme nous le faisons pour d'autres dispositifs de soutien tel que la cantine et pourquoi ne pas voter en conseil une enveloppe annuelle avec de vrais critères d'attribution, pour que cette commission ait la possibilité d'attribuer sans passer chaque fois par le Conseil municipal.

De plus, en termes d'organisation, nous nous posons la question de savoir pourquoi cette commission relève de la sécurité plutôt que de la jeunesse. Je pense que c'est un beau dispositif en faveur de la jeunesse.

Je vous remercie. »

M. le MAIRE : « *Merci, Monsieur D'Asta.*

Ce règlement qui a institué ce dispositif remonte à 2005. Je partage le fait qu'il est effectivement un peu ancien. D'ailleurs, nous avons eu l'occasion d'en parler avec les élus qui siègent. Il n'a pas prévu de manière claire les règles de répartition de l'enveloppe, ni les taux de financement. Je pense effectivement utile que nous puissions l'améliorer, d'ailleurs nous allons y travailler, et moi je souhaite, puisque vous y avez un intérêt, que cela se passe au sein de la commission, afin que vous puissiez travailler ensemble à définir des critères et que nous puissions les adopter, pour plus de clarté. C'est un dispositif très utile.

Je suis très frappé de voir les statistiques de personnes, jeunes ou moins jeunes d'ailleurs, qui roulent sans permis, parce que soit on le leur a retiré faute de points, soit parce qu'ils n'ont pas eu l'occasion de le passer.

On sait que l'un des obstacles au permis de conduire est le prix, car c'est extrêmement coûteux et si vous ne le réussissez pas du premier coup, l'addition monte assez vite.

C'est un dispositif véritablement très utile. Je souhaite le développer comme nous nous y étions engagés. D'ailleurs, nous ferons des efforts dans ce sens à compter de l'année prochaine.

Merci pour votre observation. »

M. LAMARQUE : *« Pour répondre à M. D'Asta, je n'ai pas que la sécurité, j'ai également la prévention dans laquelle peut rentrer la bourse au permis de conduire. Nous travaillons ensemble sur ce sujet avec Mme Laine. »*

M. le MAIRE : *« Tout à fait, Mme Laine veille au grain.*

Ce que vient de dire M. Lamarque est important. La police n'est pas là simplement pour poursuivre les délinquants ou sanctionner les irrégularités, c'est également une police de proximité. Ce ne sont pas des animateurs jeunesse, mais je pense important qu'il y ait une phase prévention dans notre politique de sécurité, pour bien expliquer la règle et son sens. Il faut donner du sens à toutes ces règles qui, en France, sont très nombreuses et on en oublie parfois leur raison d'être, mais comme elles sont votées par des parlementaires rationnels, elles ont en général une raison d'être. »

M. IACOVELLI : *« Le fond de la proposition de M. d'Asta de rattacher ce comité à la jeunesse, c'était également en termes d'image, même si je comprends bien que les questions de prévention sont indispensables. D'ailleurs, la prévention, ce n'est pas seulement pour la jeunesse, c'est pour tout type de public.*

S'agissant de la bourse pour le permis de conduire, à partir du moment où cela s'adresse à un public de 18-25 ans, il nous paraît logique que ce soit rattaché à la jeunesse, en associant les dispositifs prévention et sécurité, en termes de valorisation de ce dispositif et de promotion auprès de tous nos centres sociaux et de nos centres d'accueil de la jeunesse de la ville. Je sais que c'est déjà le cas même si ce n'est pas directement lié à la jeunesse. En termes d'image, la symbolique est importante. »

M. le MAIRE : *« On pourrait concevoir un double rattachement, jeunesse et prévention. Nous souhaitons, dans le cadre des discussions que vous aurez, également élargir la palette des interventions des jeunes. Il y a beaucoup de belles missions à remplir. »*

M. IACOVELLI : *« D'ailleurs, c'est dans les délibérations Enfance et jeunesse. »*

M. le MAIRE : *« Exactement.*

Nous passons au vote.

La délibération est mise aux voix

Adopté à l'UNANIMITE

Je vous remercie. »

N°5	Renouvellement de la candidature au titre de Ville Amie des Enfants pour la période 2020-2026.
------------	---

Rapporteur : Elodie REBER

La Ville de Suresnes a obtenu en 2017 le titre de Ville Amie des Enfants (VAE), délivré par l'UNICEF. Ce titre a reconnu la qualité des actions à destination des enfants et des jeunes portées par la collectivité et ses partenaires. La Ville souhaite poursuivre son partenariat avec l'UNICEF et obtenir le titre de Ville amie des enfants pour le présent mandat électoral 2020/2026.

Pour cela, elle souhaite tout d'abord confirmer son intention de candidater pour devenir partenaire d'UNICEF France. Ce processus de candidature a vocation à élaborer et à présenter à UNICEF France un plan d'action municipal 2020/2026 pour l'enfance et la jeunesse.

Le plan d'action municipal 2020/2026 pour l'enfance et la jeunesse reposera sur les engagements suivants, communs à toutes les villes du réseau :

- le bien-être de chaque enfant et chaque jeune ;
- la lutte contre l'exclusion, la discrimination et pour l'équité ;
- un parcours éducatif de qualité ;
- la participation et l'engagement de chaque enfant et chaque jeune ;
- le partenariat avec UNICEF France.

Au-delà des actions sur lesquelles la Ville souhaitera spécifiquement s'engager, il est précisé que l'appartenance au réseau Ville amie des enfants UNICEF France demande à toutes les collectivités d'affirmer leur engagement à :

- élaborer une vision commune et partagée de la place de l'enfant dans la Ville en collaboration avec l'ensemble des élus, des agents de la collectivité et des habitants du territoire ;
- permettre la formation des élus et agents de la collectivité aux droits de l'enfant et à leur application sur le territoire ;
- concevoir, approuver et mettre en œuvre un plan d'action pour être Ville amie des enfants pendant la durée du mandat électoral municipal, et ce en étroite collaboration avec UNICEF France et ses partenaires éventuels. La participation active aux groupes de travail et de réflexion thématiques ou généralistes liés aux engagements et recommandations VAE est fortement recommandée.
- suivre les progrès accomplis en regard des objectifs du plan d'action et assurer la collecte des données pertinentes, dans le but d'identifier et de pallier les obstacles potentiels à la mise en œuvre du plan d'action ;
- communiquer sur l'appartenance de la Ville au réseau Ville amie des enfants pour en partager la philosophie et les objectifs et diffuser largement les actions et progrès accomplis en regard des objectifs du plan d'action, notamment auprès des enfants et des jeunes eux-mêmes et de l'ensemble de la population du territoire ;
- mettre en œuvre la Consultation nationale des 6/18 ans d'UNICEF France au moins une fois sur le mandat et tirer matière à réflexion des extractions locales de résultats ;
- promouvoir les droits de l'enfant en célébrant, chaque année, la journée mondiale des droits de l'enfant le 20 novembre et en participant, chaque année, à au moins un événement ou projet de

sensibilisation et d'engagement d'UNICEF France destinés à accompagner enfants et adultes sur la nécessité de l'application de la Convention internationale des droits de l'enfant en France et à travers le monde. Il peut notamment s'agir du Prix UNICEF de littérature jeunesse, de la Nuit de l'Eau, d'Unira et de tout autre projet non existant à ce jour. L'ensemble de ces éléments est disponible et en téléchargement libre sur le site myunicef.fr.

- accompagner et encourager l'implication des comités et délégations bénévoles locales d'UNICEF France à mener l'ensemble de leurs actions de sensibilisation, d'engagement et de solidarité sur le territoire.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ❑ Approuver le renouvellement de la candidature de Suresnes au titre de Ville amie des enfants pour la période 2020-2026 auprès de l'UNICEF France,
- ❑ Autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents.

OBSERVATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

M. le MAIRE : « *Merci Madame Reber.*

Ce type de démarche engagée en 2017 a une double vocation : nous mettre sous tension puisque nous prenons l'engagement vis-à-vis de l'UNICEF, ce qui n'est pas rien, d'obtenir et de maintenir ce label.

Comme tous les processus de labélisation, c'est un défi qu'il nous faut relever de manière permanente avec une exigence en face. Premier aspect.

Deuxième aspect : la fierté d'avoir ce label et de voir l'UNICEF très présente sur le terrain avec nous.

Vous avez pu le constater, au cours de la dernière période qui s'achève, l'UNICEF a participé à l'organisation de la nuit de l'eau 2020, il y a eu la célébration des 30 ans de l'UNICEF. On peut aussi souligner sa présence active et celle de sa présidente au Conseil Communal des Jeunes et sa présence, y compris visible, au forum des associations.

Je pense bon d'avoir un partenariat renforcé avec l'UNICEF qui porte de belles missions.

Que la ville soit amie des enfants et, par ailleurs, du même coup partenaire de l'UNICEF est une excellente chose. C'est la raison pour laquelle je vous propose de renouveler cet exercice.

Avez-vous des observations à formuler ? »

M. IACOVELLI : « *Comme en 2017, nous soutiendrons cette initiative et ce renouvellement de candidature pour obtenir le label UNICEF. D'ailleurs, l'UNICEF a renforcé les critères d'attribution de ce label.*

Un certain nombre de communes avaient sollicité ce label sans faire forcément les actions qui allaient en direction des jeunes. Il me paraissait normal que l'UNICEF soit plus regardant sur les communes, les critères et l'attribution de ces critères. Je ne doute pas que la ville de Suresnes obtiendra ce label.

Avons-nous déjà passé le grand oral de l'UNICEF pour le renouvellement de ce label ?

J'ai deux propositions à vous faire, liées à la jeunesse et à tout ce travail intergénérationnel. Nous avons la chance d'être dans une ville qui a une vraie histoire, une histoire de la résistance, un vrai monument reconnu sur tout le territoire français, le Mont Valérien, la clairière des fusillés, mais aussi le monument de la France Combattante. Je suis frappé -et ce n'est pas de la responsabilité de la ville- par le manque de visites de la part de nos enfants à ce monument. Ils n'ont pas ce lien historique avec notre ville.

Un certain nombre de nos écoles portent le nom de résistants, un certain nombre de rues portent le nom de résistants mais les enfants de nos écoles manquent d'implication dans l'histoire de notre ville. Je pense qu'il serait tout à l'honneur de la municipalité d'inciter les écoles, mais aussi les collèges, bien sûr, à visiter régulièrement le mémorial de la France Combattante et le Mont Valérien en général. C'est

ma première proposition. Tout le travail intergénérationnel qui peut être fait avec tous ceux qui ont vécu cette période -il faut se dépêcher- pourrait être force de transmission de cette histoire.

Ma deuxième proposition -je l'avais faite l'année dernière ou l'année précédente- porte sur la question des violences faites aux enfants. Je travaille sur ces questions. Au-delà de mon travail au Sénat, énormément d'associations travaillent sur la libération de la parole de l'enfant. Je pense que, dans le cadre des critères et des projets avec l'UNICEF, très investie dans la lutte relative aux violences faites aux enfants -sur la période de confinement, il a été enregistré une augmentation de près de 30 % des appels au 119 et des signalements- nous pourrions faire appel à l'association Les Papillons Blancs. Cette association met des boîtes aux lettres dans les écoles afin que les enfants puissent y déposer des petits messages de signalement ou de mal-être. Ces boîtes sont relevées par des bénévoles de l'association. Toutes les situations alarmantes sont signalées directement aux services sociaux.

Cela permet de libérer la parole vis-à-vis des enseignants, mais aussi de relever des incidents que l'on peut avoir dans le cadre intrafamilial.

On voit bien que, dans la question de la protection de l'enfance, le plus important est de libérer la parole de l'enfant. La ville de Nice est en train de mettre cela en place, la ville de Paris y réfléchit, je ne sais pas, d'ailleurs, si ce n'est pas déjà fait. Suresnes pourrait être la première ville du département, en lien avec cette association ou une autre, peu importe, à avoir cette action envers la protection de l'enfance. Ce serait valoriser l'action de la ville. Merci. »

M. le MAIRE : « *Y a-t-il d'autres observations ?...*

(Aucune.)

Nous n'avons pas encore passé le grand oral, nous nous y préparons. Mme Reber le fait avec sérieux. »

Mme REBER : « *Oui nous passons en commission en février. »*

M. le MAIRE : « *Concernant la question de la sensibilisation, voire plus, de nos jeunes suresnois, du plus jeune âge à l'âge adulte, à ce passé qui est commémoré quotidiennement dès que l'on passe devant cette flamme, des actions sont évidemment déjà entreprises par le service scolaire et la culture. En effet, des visites sont organisées très régulièrement dans ce très joli musée que je vous engage à aller voir. N'appartenant pas à la ville, il n'a donc pas vocation à devenir un espace de co-working M.Iacovelli. Il dépend du Secrétariat d'État aux anciens combattants et à la mémoire. Ceci ne nous empêche pas pour autant de continuer à accentuer cette démarche. Je vous rejoins sur le fait -et nous avons commémoré avec un certain nombre d'élus, dont vous, Madame Florennes et Monsieur Lamarque, malheureusement en comité très restreint, hier le 11 novembre- que ce sont des moments forts et importants. Je pense même que, si pour des jeunes, 1914-18, les tranchées, cela ne dit plus grand-chose, à nous de continuer de faire vivre ces grands moments que sont ces guerres qui sont des horreurs, afin de les éviter absolument, en rappelant le sacrifice, car, si, aujourd'hui, on peut vivre en liberté, c'est parce que des personnes se sont battues pour cela. Ce sont des exemples à montrer.*

C'est d'autant plus nécessaire aujourd'hui que nous sommes confrontés à un autre type de guerre. Il faut que nos enfants sachent où se positionner par rapport à ces combats qui sont, aujourd'hui, politico-religieux, qui échappent à la compréhension de beaucoup d'entre nous.

Sur la question des Papillons Blancs, vous savez qu'ici, nous avons déjà un organe de contrôle de réception des signalements, avec les assistantes sociales scolaires qui sont à nos côtés. Je ne suis pas opposé à ce que l'on examine cette question d'ailleurs. Avec Mme Richard, nous allons regarder les propositions d'associations, comme les Papillons Blancs. »

M. IACOVELLI : « *Je pourrai vous donner des contacts. »*

M. le MAIRE : « *Avec plaisir.*

En l'absence d'autres remarques, nous passons au vote.

La délibération est mise aux voix

Adopté à l'UNANIMITE

Je vous remercie, car il s'agit d'un beau sujet. »



*Nul ne sort de Suresnes qui
souvent n'y revient*

S U R E S N E S

RESSOURCES HUMAINES

Rapporteur : Monsieur le MAIRE

Il est rappelé que conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, il revient à l'organe délibérant, sur proposition de l'autorité territoriale, de fixer les effectifs théoriques des emplois permanents nécessaires au fonctionnement des services. Ces emplois seront occupés par des fonctionnaires. Toutefois, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, les collectivités peuvent recruter, en application de l'article 3-2 de la loi du 26 janvier 1984 précitée, un agent contractuel de droit public pour faire face à une vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire.

Il convient de procéder à des modifications du tableau des effectifs :

- en termes de grades pour les recrutements, avancements de grades et promotions internes intervenus ou à intervenir depuis la délibération du 30 septembre 2020 sur des emplois vacants.
Ces emplois ont vocation à être occupés par des fonctionnaires. Toutefois, si la recherche de candidatures statutaires s'avère infructueuse, les emplois pourront être pourvus par des contractuels en application des articles 3-2 et 3-3 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, pour faire face à une vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire, pour les besoins du service ou la nature des fonctions ou lorsqu'il n'existe pas de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes ;

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Approuver les modifications du tableau des effectifs en termes de grades,
- Modifier le tableau des effectifs du personnel communal comme suit :

EMPLOIS A TEMPS COMPLET

Grade / emploi	Catégorie	Créations	Suppressions	Total Postes
Filière administrative				
Attachés Territoriaux	A	2	0	102
TOTAL Filière administrative		2	0	
Filière culturelle				
Professeurs d'ens artist	A	0	-1	5
Assistants terr ens artist	B	1	0	16
TOTAL Filière culturelle		1	-1	
Filière technique				
Techniciens territoriaux	B	0	-1	24
Agents de Maîtrise	C	1	0	59
Adjoints techniques territ.	C	0	-1	274
TOTAL Filière technique		1	2	-
TOTAL GENERAL		4	3	

EMPLOIS A TEMPS NON COMPLET

Grade / emploi	Catégorie	créations	suppressions
Filière culturelle			
Médecin	A	+1 poste à 70%	0
Médecin	A	0	-1 poste 28.57%
Médecin	A	0	-1 poste 45.71%
Assistants terr ens artist	B	+1 poste à 15%	0
Assistants terr ens artist	B	+1 poste à 37.5%	-1 poste à 26.57%

La délibération est mise aux voix

Adopté à l'UNANIMITE

Je vous remercie. »

N°7 Actualisation de la liste des emplois bénéficiaires d'un logement de fonction.
--

Rapporteur : Monsieur le MAIRE

La loi n°90-1067 du 28 novembre 1990 relative à la fonction publique territoriale précise qu'il appartient aux organes délibérants de fixer la liste des emplois pour lesquels un logement de fonction peut être attribué gratuitement ou moyennant une redevance en raison notamment des contraintes liées à l'exercice de ces emplois. Les décisions individuelles d'attribution sont prises en application de cette délibération par l'autorité territoriale qui n'est pas tenue d'attribuer un logement de fonction à tout agent occupant l'un des emplois figurant sur cette liste (arrêt du Conseil d'Etat 16 juillet 2014 Commune de Plan de Cuques).

Par délibération du 1^{er} juillet 2015, le Conseil Municipal a fixé la liste des emplois pouvant bénéficier d'un logement pour nécessité absolue de service et d'une convention d'occupation précaire avec astreinte à compter du 1^{er} septembre 2015. Cette liste a été actualisée par délibération du 11 juillet 2020.

Il convient d'ajouter l'emploi ci-dessous à la liste des emplois pour lesquels un logement de fonction peut être attribué gratuitement ou moyennant une redevance :

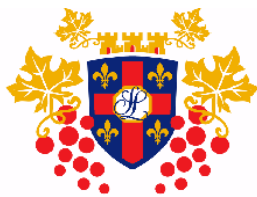
Emplois	Type de concession de logement	Obligation liée à l'octroi du logement
Ouvrier polyvalent service Gestion du patrimoine	Convention d'occupation précaire avec astreintes	Service d'astreinte pour des raisons de sécurité, de maintenance et sécurisation des biens, des personnes et des espaces publics

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ❑ Ajouter cet emploi à la liste des emplois bénéficiaires d'un logement de fonction à compter du 16 novembre 2020.

La délibération est mise aux voix

Adopté à l'UNANIMITE



*Nul ne sort de Suresnes qui
souvent n'y revient*

SURESNES

AFFAIRES GÉNÉRALES

N°8	Convention avec le Département pour l'occupation des collecteurs départementaux d'assainissement.
------------	--

Rapporteur : Yoann LAMARQUE

Les caméras de vidéoprotection sont reliées au Centre de Supervision Urbaine par le biais d'un réseau communal de fibres optiques, qui passe notamment dans les collecteurs départementaux d'assainissement.

Depuis 2013, la Ville passe des conventions avec le Conseil Départemental des Hauts-de-Seine pour régir les conditions d'occupation des collecteurs.

Il convient de passer une nouvelle convention avec le Département, d'une durée de trois ans, renouvelable par reconduction expresse pour une même période, pour l'occupation du domaine public non routier départemental, en l'occurrence les collecteurs départementaux d'assainissement.

Le coût de la redevance annuelle est de 1 260 € par kilomètre d'alvéole câblée. A titre d'information, la Ville utilise 2,590 km dans les collecteurs départementaux. Le coût annuel pour la Ville est donc de 3263,4 €.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- approuver la convention d'occupation des collecteurs départementaux d'assainissement à signer avec le Conseil Départemental des Hauts-de-Seine,
- autoriser Monsieur Le Maire à la signer.

OBSERVATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

M. le MAIRE : « *Il s'agit du renouvellement d'une convention quasiment à l'identique.*

Avez-vous des observations à formuler ?...

(Aucune.)

Nous passons au vote.

La délibération est mise aux voix

Adopté à l'UNANIMITE

Je vous remercie. »

Rapporteur : Monsieur le MAIRE

La Ville de Suresnes avait adhéré, en 2009, au Forum Métropolitain du Grand Paris à une époque où la notion d'intercommunalité parisienne n'en était qu'au stade des idées et des projets.

Compte tenu de la création de la Métropole du Grand Paris et des établissements publics territoriaux, et à travers eux de la pérennité d'une intercommunalité à l'échelle de la Métropole parisienne, la Ville souhaite mettre un terme à son adhésion au Forum Métropolitain du Grand Paris, conformément à l'article 16 des statuts du syndicat mixte, définis par l'arrêté préfectoral du 13 février 2017.

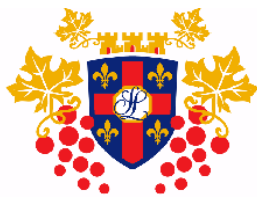
Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ❑ approuver le retrait de la Ville de Suresnes du Forum Métropolitain du Grand Paris à compter du 1^{er} janvier 2021,
- ❑ m'autoriser à signer tous documents afférents.

La délibération est mise aux voix

Adopté à l'UNANIMITE

Je vous remercie. »



*Nul ne sort de Suresnes qui
souvent n'y revient*

SURESNES

FINANCES

N°10	Admission en non-valeur et créances éteintes de produits irrécouvrables au titre des années 2015 à 2019 du Budget de la commune
-------------	--

Rapporteur : Jean PREVOST

Pour la commune, l'état de produits irrécouvrables présenté par le Trésorier Principal de Puteaux s'élève à 8 006,92 € euros imputables au non-paiement de produits divers sur les exercices 2015 à 2019. Cette écriture est à imputer au chapitre 65 :

- article 6541 « Créances admises en non-valeur » pour 5 355,11€,
- article 6542 « Créances éteintes » pour 2 651,81€.

➤ Créances Admises en non-valeur : 5 355,11€

Déjà en très nette diminution en 2019 (13 797€ contre 193 465,92€ en 2017 et 149 605,81€ en 2018), le montant des créances admises en non-valeur diminue encore cette année. Comme précisé l'année dernière, il s'agit du résultat du partenariat entamé entre l'ordonnateur et le comptable dans l'optimisation du recouvrement des titres (délibération et convention que nous présentons à nouveau lors de cette séance du Conseil Municipal).

Malgré les poursuites légales opérées par le comptable public, ces produits restent irrécouvrables (situation de surendettement, décès...).

Compte tenu de l'absence de ressources des débiteurs et des moyens déjà engagés par la recette municipale, les possibilités de recouvrer les sommes sont quasiment inexistantes et le Trésorier Principal demande à la Ville de constater l'admission en non-valeur de la somme due.

L'admission en non-valeur n'empêche pas le « recouvrement ultérieur » dans le cas où des informations complémentaires parviendraient au Trésorier Principal. Ces paiements seraient alors comptablement enregistrés en produits exceptionnels.

➤ Créances Eteintes : 2 651,81€

Ce montant est également en très nette diminution par rapport aux 3 années précédentes (52 129,79€ en 2017, 34 321,54€ en 2018 et 46 854,60€ en 2019).

Les créances éteintes sont des créances qui restent valides juridiquement en la forme et au fond mais dont l'irrécouvrabilité résulte d'une décision juridique extérieure définitive qui s'impose à la collectivité créancière et qui s'oppose à toute action en recouvrement. Il s'agit notamment :

· du prononcé d'un jugement de clôture de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif (article 643-11 du code de commerce) ;

· du prononcé de la décision du juge du tribunal d'instance de rendre exécutoire une recommandation de rétablissement personnel sans liquidation judiciaire (article L332-5 du code de la consommation) ;

· du prononcé de la clôture pour insuffisance d'actif d'une procédure de rétablissement personnel avec liquidation judiciaire (article L. 332-9 du code de la consommation).

Il est demandé au Conseil de bien vouloir :

- ❑ admettre des produits irrécouvrables pour la commune au titre des années 2015 à 2019, pour un montant total de 8 006,92€.
 - en non-valeur à l'article 6541 pour 5 355,11€,
 - en créances éteintes à l'article 6542 pour 2 651,81€.

OBSERVATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

M. le MAIRE : « *Je profite de cette délibération pour remercier les services de la direction des finances et les comptables qui suivent tous ces sujets car, derrière ces chiffres, se cache beaucoup de travail pour essayer de récupérer l'argent de la ville.*

Là, on arrive vraiment à l'extrait sec de ce qui est impossible à récupérer, soit pour des raisons légales, disparition de la boîte, de liquidation, etc. soit parce qu'il devient déraisonnable d'engager des frais pour récupérer une somme inférieure aux frais engagés.

Avez-vous des observations ?...

(Aucune.)

Nous passons au vote.

La délibération est mise aux voix

Adopté à l'UNANIMITE

Je vous remercie. »

N°11	Convention avec le comptable public portant sur le recouvrement des produits locaux (non fiscaux) pour la ville de Suresnes
-------------	--

Rapporteur : Jean PREVOST

Le 28 septembre 2018, l'assemblée délibérante approuvait la convention avec le comptable public portant sur le recouvrement des produits locaux pour la Ville de Suresnes. Celle-ci doit être approuvée à chaque renouvellement du conseil municipal ou en cas de changement de comptable public. Il convient donc de la soumettre à la nouvelle assemblée délibérante.

Le dispositif prévu par la convention signée en 2018 a permis de renforcer l'efficacité de l'action en recouvrement autour de 2 axes majeurs :

- La modernisation et l'optimisation de la chaîne du recouvrement de l'émission des titres de recettes au recouvrement amiable,
- La définition d'une action en recouvrement concertée avec l'ordonnateur dans la sélectivité des actions de recouvrement contentieux.

L'objectif recherché était de gagner en efficacité en matière de recouvrement des titres de recettes, en facilitant notamment les diligences du Comptable Public, contribuant ainsi à garantir à la Ville de Suresnes des ressources effectives et régulières, en conformité avec les prévisions budgétaires. La recherche de cette efficacité tient compte des moyens adaptés à la maîtrise des coûts de gestion de la chaîne de la recette.

La convention à approuver précise les domaines dans lesquels l'ordonnateur et le comptable assignataire, peuvent développer leur coordination pour parvenir à une amélioration des niveaux de recouvrement des produits mis en recouvrement par la collectivité locale auprès du comptable public.

Elle s'appuie sur la « charte nationale des bonnes pratiques de gestion des recettes des collectivités territoriales et de leurs établissements publics », signée par la DGFIP et les associations nationales représentatives des élus locaux, dont les axes constituent des voies opérationnelles d'optimisation du recouvrement et de la qualité du service rendu aux usagers.

Elle vise également la mise en œuvre de la sélectivité de l'action en recouvrement des créances locales et la prise en compte du décret du 7 avril 2017 qui a fixé le seuil de mise en recouvrement des créances locales à 15 euros (contre 5 euros auparavant).

Elle se fixe comme objectif de renforcer les relations de travail existant entre les services de l'ordonnateur et ceux du comptable dans le but d'améliorer le recouvrement des produits locaux et de mettre en œuvre la sélectivité de l'action en recouvrement.

Afin d'y parvenir, un véritable partenariat s'est développé, fondé sur l'implication de l'ensemble des acteurs et de leurs services.

Cette convention s'inscrit dans la continuité de la démarche de modernisation de la chaîne comptable et financière entamée depuis plusieurs années par la direction des finances et la responsable Méthodes et Organisations de la Ville :

- Dématérialisation des documents budgétaires de la ville avec la préfecture,
- Dématérialisation de la chaîne comptable (dépenses et recettes : Titres, mandats, bordereaux, pièces justificatives, factures fournisseurs..),
- Signature électronique des bordereaux,
- Dématérialisation des factures usagers scolaire, périscolaire et petite enfance depuis 2016 : plus de 80% des factures sont dématérialisées : Facilite l'utilisation des moyens de paiement modernes (internet, Carte bancaire, prélèvements...),
- Utilisation de PayFip,
- Création d'une régie unique de recettes.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Approuver les termes de la convention portant sur le recouvrement des produits locaux,
- Autoriser Monsieur le Maire à signer la convention avec le comptable public.

OBSERVATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

M. le MAIRE : « *Ce sont des sujets que l'on aborde rarement. Aussi, j'en profite pour signaler et saluer tout le travail réalisé sur la dématérialisation de l'ensemble du processus financier, avec notamment la signature électronique -Jean Prévost s'en occupe tous les soirs en rentrant chez lui- qui permet très concrètement d'alléger le travail de nos équipes, de celles de la trésorerie mais aussi de payer plus rapidement les fournisseurs. Or, en ces temps de crise, être en capacité de payer rapidement, c'est souvent sauver des entreprises, puisque le problème est souvent celui de la trésorerie. »*

M. PREVOST : « *On a présenté au dernier Conseil municipal une avancée avec PayFip. Tout est vraiment dématérialisé, toute la chaîne. »*

M. le MAIRE : « *Tant que l'on ne dématérialise pas les élus, cela va !...*

(Rires...)

En l'absence de remarques, nous passons au vote.

La délibération est mise aux voix

Adopté à l'UNANIMITE

Je vous remercie. »

N°12	Demande de subvention auprès de la Métropole du Grand Paris au titre du Fonds d'Investissement de la Métropole (FIM) pour l'année 2021.
-------------	--

Rapporteur : Jean PREVOST

La Métropole du Grand Paris dédie un fonds d'investissement (FIM) au soutien des projets portés par les communes et les territoires, dans les compétences et les priorités de la Métropole.

Les projets déposés doivent ainsi s'inscrire dans l'une des thématiques suivantes :

- l'aménagement de l'espace métropolitain : le désenclavement des quartiers et le développement des circulations douces ;
- le développement et l'aménagement économique, social et culturel ;
- la politique locale de l'habitat ;
- la protection et la mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie ;
- la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI).

Le financement accordé peut représenter au maximum 40% du montant total du projet hors taxes, avec un plafond d'un million d'euros par projet.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- autoriser Monsieur le Maire à solliciter en 2021 des subventions au taux le plus élevé pour les projets d'investissement de la commune relevant des compétences de la Métropole du Grand Paris ;
- autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents.

OBSERVATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

M. le MAIRE : « *Merci, Monsieur Prevost.*

Avez-vous des remarques à formuler ? »

M. GENTIL : « *Je suis d'accord avec cette demande. Je voudrais savoir si l'on a déjà une idée de projets d'investissement concernant la commune, même si cela recouvre 2021. A-t-on une idée de ce que l'on pourrait faire avec le montant qui nous serait alloué ? »*

M. le MAIRE : « *Avant de dire ce que nous allons demander, sachez que nous avons plein d'idées. Je vous renvoie d'ailleurs à notre programme. Tout sera demandé !... »*

M. GENTIL : « *Vous pouvez aussi puiser dans le nôtre, il n'y a aucun problème. »*

M. le MAIRE : « C'est plutôt réciproque d'ailleurs. Je rappelle tout de même pour le contexte que la métropole bénéficie du versement et de la remontée fiscale de la CVAE aujourd'hui et peut-être demain, si le Parlement en décidait ainsi, ce que nous ne souhaitons pas, Monsieur le Député, Monsieur le Sénateur, peut-être du transfert de la CFE également (cotisation foncière des entreprises) encore perçue par l'établissement public territorial. Tout cela était perçu par la ville, avant. Nous avons perdu deux impôts économiques, l'un est remonté à l'EPT, l'autre à la métropole.

Il est question maintenant de faire remonter la CFE de l'établissement public à la métropole. Tous ces montants donnent lieu à une attribution de compensation qui a été calculée à l'époque sur la base de 2015 ou 2016. Ce qui est à l'œuvre et en jeu ici, c'est, au-delà du financement de nos projets, le fait de récupérer une partie de la dynamique de la CVAE dont nous ne sommes plus bénéficiaires puisque l'augmentation de la recette -quand les entreprises vont bien, ce sera moins joyeux dans les années qui viennent malheureusement- tombait dans l'escarcelle de la MGP qui a créé le Fonds d'Investissement de la Métropole permettant aux communes d'aller présenter des dossiers.

Nous ne récupérons pas la totalité de notre dynamique due aux entreprises suresnoises, mais nous essayons d'en récupérer le maximum.

Le double objectif est de financer nos beaux projets, que vous découvrirez bientôt, et d'essayer de récupérer un juste retour des contributions de nos entreprises.

En 2020, nous avons obtenu des subventions à hauteur de 507 000 € : 250 000 € pour la rénovation énergétique des écoles Wilson, des Cottages, Vaillant, du Belvédère et des Raguidelles, les deux gymnases, 160 000 € pour le déploiement des stationnements vélos et presque 100 000 € pour l'acquisition de dix véhicules propres. Cela entre dans le cadre de ce qu'a décrit M. Prévost.

En 2021, nous ne manquons pas d'idée à faire financer par la métropole, la région et le département. Nous nous sommes d'ailleurs armés ces dernières années pour ce faire, puisque nous avons une petite équipe vaillante qui fait de l'ingénierie de subventions et de la chasse aux subventions, car il faut s'organiser et tout cela est compliqué, il y a des dispositifs dans tous les coins. Nos commerçants le savent bien parce qu'ils se perdent dans ce maquis des aides. Cette petite équipe s'occupe de cela très bien, puisque nous avons pu augmenter assez considérablement nos obtentions de subventions.

En l'absence d'autres questions, je vous propose de voter cette délibération.

Je la mets aux voix.

La délibération est mise aux voix

Adopté à l'UNANIMITE

Je vous remercie. »

N°13	Demande de subventions auprès de la Métropole du Grand Paris au titre du Fonds Métropolitain pour l'Innovation Numérique (FMIN) pour l'année 2021.
-------------	---

Rapporteur : Pierre PERRET

La Métropole du Grand Paris dédie un fonds (FMIN) au déploiement de solutions numériques portées par les collectivités afin de renforcer l'efficacité de l'action publique.

Le financement accordé peut représenter au maximum 50% du montant total du projet hors taxes, avec un plafond de 40 000 € par projet et une dépense au moins équivalente à 20% de la part de la Ville.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ❑ autoriser Monsieur le Maire à solliciter en 2021 des subventions au taux le plus élevé pour les projets de la commune en matière d'innovation numérique,
- ❑ autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents.

OBSERVATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

M. le MAIRE : « *Merci.*

Avez-vous des observations à formuler ?... »

M. GENTIL : « *Vous m'avez dit que vous aviez plein d'idées, je pense que la réponse sera la même. Avez-vous déjà une idée de l'utilisation de cette future subvention que j'espère nous obtiendrons ?* »

M. le MAIRE : « *Comme l'a expliqué M. Perret, cela touche différents types de matériels.*

Par le passé, nous avons fait subventionner des matériels de télétravail, des suites bureautiques, du Wi-Fi, des écrans interactifs, des solutions de projection, des écrans de réservation de salles, etc.

Comme nous avons une forte ambition en matière d'e-administration, nous solliciterons assez fortement le FIMN.

Nous avons lancé une démarche de télétravail assez active sous la conduite de Mme de Lavalette. Nous étions déjà bien équipés en matière de télétravail. Nous avons encore renforcé cela puisque, récemment, j'ai signé un bon de commande pour 60 équipements supplémentaires pour équiper les agents. Quasiment la totalité des postes télé-travaillables sont maintenant dotés d'ordinateurs portables et du kit qui va bien avec. Nous présenterons cela à des demandes de subventions. Nous allons poursuivre la digitalisation. »

M. GENTIL : « *Éventuellement, dans le cadre d'un projet d'un tiers lieu de co-working, cela pourrait être attribué ? »*

M. le MAIRE : « *Pourquoi pas, même si nous n'avons pas la même idée de l'endroit où nous pourrions le mettre. »*

M. GENTIL : « *Avançons sur le sujet effectivement. »*

M. le MAIRE : « *On peut demander des subventions pour moderniser encore le MUS, Monsieur Respaut. Tout est possible. Nous sommes à la pêche de subventions. J'espère que nous serons de bons pêcheurs.*

En l'absence d'autres remarques, nous passons au vote.

La délibération est mise aux voix

Adopté à l'UNANIMITE

Je vous remercie. »

N°14	Demande de subventions auprès de tout partenaire institutionnel ou organisme dans le cadre de la rénovation ou de l'extension du dispositif de vidéoprotection pour l'année 2021.
-------------	--

Rapporteur : Yoann LAMARQUE

Depuis 2002, la ville de Suresnes a engagé un programme global de sécurisation des biens et des personnes reposant notamment sur un dispositif de vidéoprotection. Ce dispositif, validé par le Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance, prévoit le déploiement d'un réseau de liaisons filaires par câbles à fibres optiques à travers les collecteurs départementaux d'assainissement afin de relier les caméras situées sur des sites distants du Centre de Supervision Urbaine.

Ce dispositif peut bénéficier de subventions d'investissement de l'Etat au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance, de la Région Ile-de-France au titre du bouclier de sécurité, du Département des Hauts-de-Seine au titre du soutien départemental au dispositif de vidéoprotection, ou de tout autre partenaire institutionnel et organisme.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ❑ autoriser Monsieur le Maire à solliciter en 2021 des subventions d'investissement au taux le plus élevé auprès de tout partenaire institutionnel et organisme, notamment l'Etat, la Région Ile-de-France et le Département des Hauts-de-Seine, pour le dispositif communal de vidéo protection ;
- ❑ autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents.

OBSERVATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

M. le MAIRE : « *Merci Monsieur Lamarque. Nous allons solliciter toutes les sources possibles.*

J'ai demandé à M. Lamarque et aux services de nous faire une mise en perspective avec un schéma directeur de l'installation de ces équipements, y compris de leur modernisation. Je ne suis pas un fanatique absolu de la vidéo-protection, mais elle est nécessaire à un certain nombre d'endroits névralgiques de la ville. Nous sommes déjà très équipés et nous allons continuer de nous équiper, surtout de moderniser notre réseau et, notamment, d'utiliser à titre expérimental dans un premier temps des dispositifs permettant de faire apparaître sur les écrans du centre de surveillance les endroits dans lesquels il se passe quelque chose. Nous avons plus d'une centaine de caméras. Elles ne tiennent pas toutes sur un écran. Sans un dispositif un peu astucieux dit de type intelligence artificielle, -pas si intelligent que cela d'ailleurs-, on ne peut pas savoir ce qui se passe, à des heures où en général où il se passe des choses.

C'est là que l'intelligence artificielle peut apparaître. Lorsqu'il y a un déplacement curieux, anormal comme une voiture qui arrive et qui fait une marche arrière, ce sont des choses qui ont pu arriver lorsque nous avons eu quelques soucis dans des pharmacies. Les caméras ex-post permettent de vérifier les manœuvres curieuses de véhicules dans une rue. Si nous avions été équipés d'un tel système peut-être que cela aurait permis de révéler en temps réel la manœuvre curieuse d'un véhicule.

Il ne s'agit pas de jouer à "big brother". On y veillera, on reste particulièrement attaché au respect de la vie privée.

En l'absence d'observation, nous passons au vote.

La délibération est mise aux voix

Adopté à l'UNANIMITE

Je vous remercie. »

N°15 Budget Primitif 2021 de l'Office de tourisme.

Rapporteur : M. L-M. BONNE

Le comité de direction de l'Office de tourisme s'est réuni le 2 novembre 2020 et a approuvé son budget primitif 2021. Conformément à l'article L. 133-8 du Code du Tourisme, le budget est soumis à l'approbation du Conseil Municipal.

Les produits de gestion courante sont constitués des recettes issues de la taxe de séjour.

Les dépenses portent principalement sur les manifestations (charges à caractère général : organisation du feu d'artifice du 14 juillet, Suresnes auto rétro, jardins en seine, cinéma en plein air...) et les charges de personnel (une directrice, un conseiller en séjour, un chargé des manifestations).

Le budget présenté se décompose comme suit :

SECTION D'EXPLOITATION

RECETTES

CHAP	LIBELLE	BP 2020	PROPOSITION 2021
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	330 000	330 000
	TOTAL RECETTES D'EXPLOITATION	330 000	330 000

DEPENSES

CHAP	LIBELLE	BP 2020	PROPOSITION 2021
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	220 400	219 400
012	CHARGES DE PERSONNEL	93 900	93 900
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	3 700	4 700
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 000	1 000
022	DEPENSES IMPREVUES	1 000	1 000
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	2 300	2 300
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	7 700	7 700
	TOTAL DEPENSES D'EXPLOITATION	330 000	330 000

SECTION INVESTISSEMENT

RECETTES

CHAP	LIBELLE	BP 2020	PROPOSITION 2021
021	VIREMENT A LA SECTION D'EXPLOITATION	2 300	2 300
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	7 700	7 700
	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	10 000	10 000

DEPENSES

CHAP	LIBELLE	BP 2020	PROPOSITION 2021
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	2 000	2 000
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	8 000	8 000
	TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	10 000	10 000

BUDGET TOTAL

	BP 2020	PROPOSITION 2021
<u>SECTION D'EXPLOITATION</u>		
RECETTES	330 000	330 000
DEPENSES	330 000	330 000

SECTION D'INVESTISSEMENT

RECETTES	10 000	10 000
DEPENSES	10 000	10 000

BUDGET TOTAL

RECETTES	340 000	340 000
DEPENSES	340 000	340 000

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- approuver le budget 2021 de l'Office de tourisme de Suresnes (cf. annexe).

OBSERVATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

M. le MAIRE : « Vous l'avez compris, ce budget a déjà été adopté par l'office de tourisme, il s'agit de le ratifier.

Je précise qu'il s'agit de budget. Nous avons une attention particulière dans cette période spéciale pour le tourisme, vous l'avez compris.

Bonne nouvelle, en 2020, l'État a passé une disposition permettant de compenser la perte de la taxe de séjour. Je ne sais pas si elle sera maintenue pour 2021 mais nous serons prudents et attentifs à l'évolution de ces recettes et à l'ajustement des dépenses. Ce sont les élus qui siègent, qui représentent la ville, dans cette instance, qui auront cette mission de vigilance, assistés en cela par la Direction financière qui prête son concours à la tenue des comptes de l'office.

La situation de nos hôteliers n'est pas brillante, comme vous le savez, puisque sur les deux hôtels de l'entrée de ville, un est fermé, tandis que le second n'est pas débordé par les clients. Il en est de même des autres établissements hôteliers. Espérons que tout cela se redresse rapidement.

Avez-vous des questions à formuler sur cette délibération ? »

M. IACOVELLI : « Monsieur le Maire, vous avez partiellement répondu à ma question, néanmoins, je vous la pose.

Le budget primitif 2020 a été voté avant le confinement et la crise sanitaire que nous vivons. Il est normal que nous soyons à des montants aussi hauts. Vous avez répondu en partie, notamment sur la compensation de l'État pour la baisse de la taxe de séjour. Je n'ai pas en tête le dispositif, mais j'ai toujours peur avec les compensations de l'État que ce ne soit pas à l'Euro près et que l'on ait une petite perte. »

M. le MAIRE : « J'espère que, comme parlementaire, vous y veillerez. »

M. IACOVELLI : « Oui, mais en tant que Secrétaire général à l'investissement, je pense que vous êtes aussi très près du pouvoir pour solliciter le gouvernement également. Sur la question de la proposition 2021, je vous avoue que nous sommes vraiment perplexes de maintenir ces objectifs clairement ambitieux. On sait très bien que l'on ne va pas sortir de la crise, même si l'on a bon espoir d'en sortir avec le vaccin annoncé. Au mieux, on pourrait en sortir à l'été prochain. Il me paraît très ambitieux de maintenir des produits de gestion à 330 000 €, avec des hôtels qui souffrent et un tourisme qui ne reviendra pas du jour au lendemain à Suresnes et à Paris en général. Du coup, les dépenses sont également très ambitieuses.

J'en viens à un sujet récurrent pour nous, qui nous paraît être du bon sens : puisque ce n'est pas un budget de la ville, c'est-à-dire que nous collectons cette taxe de séjour payée par les touristes, prélevée sur les hôteliers par le tissu économique pour créer de l'attractivité sur notre ville. C'est tout à fait le but de l'office du tourisme. Je regrette juste encore une fois que les lieux de manifestation pour ces événements soient souvent déconnectés du tissu économique, déconnectés de nos centres-villes qui souffrent aujourd'hui, que ce soit le centre-ville du haut ou celui du bas.

Je ne remets pas en cause les manifestations, elles sont très bien, même Auto Rétro, toutes celles proposées par l'office de tourisme, mais je trouve que le lieu ne se prête pas au soutien et à l'attractivité de notre ville.

La terrasse du Fécheray a certes la plus belle vue sur Paris, mais on peut peut-être créer d'autres événements avec d'autres budgets, en tout cas, laisser la promenade et créer ces événements d'attractivité économique qui sont payés par l'office de tourisme et donc par les hôteliers et le tissu économique de la ville, pour redistribuer directement à notre tissu commercial qui, encore une fois, souffre énormément en ce moment. »

M. le MAIRE : « *Merci. Je vous rassure, nous serons évidemment très attentifs à l'exécution, c'est déjà le cas en 2020 et le sera surtout en 2021.*

S'agissant de votre deuxième observation, pour faire connaître la ville, pour occuper les hôtels, il faut créer du trafic et donc de l'attractivité. Nous ne sommes pas obligés de faire des attractions au pied des immeubles.

Suresnes Auto Rétro fait venir 450 véhicules et une foule de personnes. Il y a des activités, des buvettes, etc. Un certain nombre de ces personnes viennent et consomment dans les restaurants et dorment dans les hôtels.

C'est pour cela qu'il y a un lien fort entre l'office de tourisme et ces activités qui ne se déroulent pas auprès des entreprises, mais à Suresnes pour faire venir de l'activité, du trafic, etc.

Cela n'empêche pas d'avoir des activités plus directement dirigées à l'égard des entreprises, mais M. Raskin veille au grain avec Mme du Mesnil sur les deux activités économiques, entreprises et commerces ; ils y sont particulièrement attentifs. »

M. IACOVELLI : « *Je précise que, lors de ce comité de l'office de tourisme, il a été aussi précisé, je crois que c'est le Président du Rugby, je n'y étais pas, ce sont des propos qui m'ont été rapportés, qui a dit qu'il avait également du mal à loger, quand il fait des événements, les personnes dans les hôtels de Suresnes qui sont peut-être peu réactifs. »*

M. le MAIRE : « *En ce moment, ce n'est pas le sujet. »*

M. IACOVELLI : « *Je parle d'événements passés.*

Il a eu du mal à loger les invités pendant les tournois. Je pense que l'une des actions de l'office de tourisme est de travailler en lien avec nos acteurs économiques, avec nos hôteliers pour vraiment créer ce lien, de manière à pouvoir accueillir les personnes qui viennent sur Suresnes, plutôt que de les voir partir sur Paris ou d'autres villes.

Cela peut être une des actions de l'office de tourisme. Ce serait vraiment rendre ce que les hôteliers paient à l'office de tourisme. »

M. le MAIRE : « *Je pense que l'office de tourisme fait tout à fait ce type d'interventions qui relèvent, soit dit en passant, de la relation commerciale et de la mission des hôteliers eux-mêmes de faire des packages. Si les hôtels sont pleins à Suresnes, je m'en réjouis, mais ce n'est pas la situation actuelle. Un des hôtels suresnois a pu se réjouir il y a quelque temps d'un grand match qui se tenait à Suresnes qui a permis de remplir quelques chambres, mais le RCS ne suffit pas à remplir nos hôtels en ce moment. Cela ne va pas s'arranger avec les matchs à huis clos. Il reste heureusement les joueurs.*

Nous y sommes très attentifs.

Je vous propose de passer au vote.

La délibération est mise aux voix

Adopté à l'UNANIMITE

Je vous en remercie. »

QUESTIONS ORALES

M. le MAIRE : « Les questions orales sont arrivées avec retard, alors que nous avons pourtant délibéré il n'y a pas très longtemps sur notre règlement intérieur. J'imagine que nous sommes dans une période de rodage. »

M. IACOVELLI : « Nous les avons envoyées lundi soir.

Lundi pour jeudi... Je veux bien que l'on ajoute encore des jours, mais... »

M. le MAIRE : « Je ne crois pas que le délai soit respecté. C'est trois jours francs ! Ah ! Tout est dans le "franc". »

M. IACOVELLI : « Lundi pour jeudi, ce ne sont même plus des questions d'actualité. On peut aussi vous les envoyer le mois d'avant si vous le voulez !... »

M. le MAIRE : « Comme il vous faut du temps pour vous accoutumer, nous allons exceptionnellement les traiter aujourd'hui. Nous avons donc trois questions que nous examinons à titre exceptionnel. Il y a deux questions de Suresnes Pour Seule Ambition et une question d'Avec Vous Pour Suresnes. »

M. GENTIL : « Monsieur le Maire, Mesdames, Messieurs les adjoints, Messieurs les Conseillers municipaux, nous tenons à revenir sur l'adoption de l'avenant n° 2 au contrat de délégation de service public relatif à l'exploitation des parcs de stationnement, passé avec Effia Stationnement.

Dans le cadre des difficultés économiques découlant de la crise sanitaire entre mars et juin, Effia Stationnement a sollicité une diminution de la redevance versée à la ville dans un geste proportionnellement très significatif visant à soutenir une société qui a accepté à l'origine de signer une délégation à ses risques et périls, il avait été proposé au Conseil municipal de ne pas alourdir la situation financière du délégataire et de pallier à ces difficultés financières résultant de la crise sanitaire. La majorité du Conseil municipal a ainsi voté pour faire bénéficier Effia Stationnement d'une baisse de 50 000 € sur la redevance d'occupation temporaire du domaine public ; la redevance étant fixée pour 2020 à 72 775,71 €HT.

Aujourd'hui, la situation sanitaire et les mesures prises pour la combattre contraignent de nombreux Suresnois à rester chez eux durant la journée notamment pour y télétravailler. Certains de nos concitoyens habitant certaines rues n'ayant pas de parking, box, garage, supportent les conséquences financières du maintien d'un stationnement payant dans la mesure où, contrairement à une situation habituelle, hors confinement, ils ne libèrent pas la place occupée la nuit. Au printemps, le stationnement payant sur la commune a été suspendu et les conséquences ont été finalement supportées par tous les Suresnois via l'aide apportée à la Société Effia Stationnement.

Aujourd'hui, en plein second confinement, le stationnement est maintenu payant, contrairement à d'autres communes des Hauts-de-Seine comme Issy-les-Moulineaux par exemple. Je pourrais rajouter depuis lundi également Rueil-Malmaison et Nanterre notamment et puis d'autres et Châtillon, mais c'est un peu plus loin.

De plus, beaucoup de Suresnois, au-delà de ne pas comprendre ce maintien, se plaignent d'un certain zèle de la Société Effia Stationnement depuis le début de cette période qui semble du pain béni pour elle ou tout du moins une occasion de "se refaire". Concernant l'argument souvent utilisé des voitures ventouses dans cette période difficile, on tente de résoudre le problème en faisant payer les Suresnois. Or, logiquement, si les Suresnois sont bloqués à résidence, ils ne libèrent pas les places de stationnement faisant diminuer d'office ce souci. L'un des moyens de faire baisser ce problème serait d'avoir une politique intercommunale, voire départementale. En attendant pour ce qui est de notre période actuelle, pour établir une politique commune et cohérente provisoire avec les villes voisines et se mettre d'accord pour que chacune n'applique pas le stationnement payant, la municipalité pourrait s'appuyer sur les ressources politiques suresnoises : Mme la Députée Florennes, M. le Sénateur Iacovelli, M. Dupuis vice-Président du département 92 et Conseiller départemental du canton Nanterre II.

Dans le même esprit de solidarité exprimée par la municipalité auprès d'Effia Stationnement pour l'année 2020, nous demandons la suspension du stationnement payant durant la période de confinement et l'annulation des impayés. Nous demandons à la fin du confinement au service de la ville, sur la base des pièces comptables, de mesurer versus novembre 2019, les recettes et les amendes référant au non-paiement. Merci de votre attention. »

M. le MAIRE : « *Merci. Je vais vous apporter quelques éléments d'information sur le maintien du paiement du parking.*

La question aurait pu se poser, on se l'est d'ailleurs posée, mais il ne nous a pas semblé que nous étions dans la même situation que lors du premier confinement. D'abord, les règles du confinement ne sont pas les mêmes. Le premier confinement interdisait tout déplacement et consignait l'ensemble de sa population dans ses logements, obligeant au stationnement les véhicules. Dans une mesure d'accompagnement des Suresnois, la précédente mandature avait accordé la gratuité.

Nous ne sommes pas dans la même situation aujourd'hui, car, vous l'avez constaté, les Suresnois, comme d'autres Franciliens, circulent, puisque, pour un grand nombre d'entre eux, ils ont la possibilité de bouger. Il n'y a pas de consignation des véhicules à domicile et donc il n'y a pas de raison particulière de donner un avantage à des personnes qui continuent de circuler normalement. Premier élément.

Deuxième élément : la gratuité a eu pour effet l'immobilisation de véhicules à certains endroits, un gel de notre parc automobile avec des problématiques de rotation et notamment de places libres pour les quelques commerces encore ouverts qui ont bien besoin d'une rotation de places libres. C'était un des problèmes rencontrés pendant le précédent confinement.

Troisième élément : les autres communes étant restées payantes, en mettant la gratuité, nous aurions eu une invasion des voisinages qui seraient venus garer leur véhicule.

Élément important : une très grande partie des places est occupée par des personnes qui ont un abonnement à l'année.

Nous avons 4 500 places et 88 % de ces places sont occupées de manière quasi-permanente par des personnes disposant d'un abonnement. Nous avons plus de 7 000 abonnés dans la ville.

Pour la plupart des personnes, cela ne change pas grand-chose puisqu'elles continuent de payer 10 ou 12 € par mois. Cela ne porte pas sur des sommes considérables, mais, mis bout à bout, l'addition monte très vite pour la ville.

Par exemple, le dernier confinement nous a coûté près de 200 000 € et encore il était amoindri en raison du chômage partiel accordé à nos délégués, notamment à Transdev et non pas Effia, en charge de la délégation du stationnement sur la voirie de surface, Effia étant titulaire des marchés des parkings souterrains. Cette fois-ci, l'addition aurait encore plus augmenté puisque, cette fois-ci, les entreprises n'ont plus droit au chômage partiel, puisque les personnels ont le droit de travailler. Nous aurions en plus à payer plein pot les personnels rendus inactifs dans ces entreprises. Au bas mot, le coût monterait très rapidement puisque nous atteindrions de l'ordre de 140 000 € par mois.

J'assume très clairement, dans ces périodes où il faut déployer beaucoup d'efforts pour l'ensemble des Suresnois fragilisés que ce soit sur le plan social, sur le plan commercial auprès de nos commerces, sur le plan économique et au plan de la santé, je préfère que nous consacrons ces sommes à des politiques d'accompagnement de proximité plutôt qu'à la gratuité sur le parking. Je sais que cela ne fait pas plaisir à tout le monde. Si l'on revenait à la situation du confinement identique à la précédente, la question de la gratuité des parkings se reposerait, mais nous ne sommes pas dans la même situation. Pour ces raisons, nous avons préféré le maintien.

Je sais que ce n'est pas très démagogique, mais c'est courageux. Ce n'est pas pour réaliser des économies sur le dos des Suresnois, mais pour continuer à investir à leurs côtés. La période est également difficile pour les communes, il nous faut être assez prévoyant, car le compteur des dépenses tourne assez vite, sous le contrôle de M. Prévost. »

M. LAIDI : *« Il n'y a pas de gratuité. Effectivement, la partie non payée par les automobilistes serait payée par le contribuable suresnois. Comme l'a dit Monsieur le Maire, nous avons d'autres priorités aujourd'hui que celle de payer le parking des Suresnois. Il n'y aurait pas de gratuité, quoi qu'il en soit, ce serait le contribuable en général qui paierait. »*

M. GENTIL : *« Sur le fond, ce qui me gêne, ce sont les 50 000 € d'aides versées. »*

M. le MAIRE : *« Ce n'est pas une aide, contrairement à ce que vous annoncez. C'est simplement un déficit que nous avons imposé, par la décision de l'État et de la commune, à Effia, l'entreprise qui a les parkings souterrains. En rendant gratuite la totalité des parkings de surface, les parkings souterrains se sont vidés. Les gens ne sont pas idiots. Cela a créé un réel déséquilibre pour ces parkings. Qui plus est, nous leur avons demandé la gratuité pour les personnels de santé, notamment des parkings autour de l'hôpital Foch, ce qui était la moindre des choses vis-à-vis des soignants qui donnaient beaucoup de leur personne. Nous avons assumé ce coût. On impose des contraintes à des entreprises qui perdent beaucoup d'argent. Je peux vous dire que notre Direction des Finances, notre Conseiller délégué aux finances et votre serviteur, au titre de ses anciennes fonctions sont particulièrement précautionneux. Nous sommes allés vérifier dans leurs comptes pour nous assurer que nous ne leur faisons pas de cadeaux indus. Ce n'est pas dans nos habitudes ici à Suresnes. Je vous rassure, on n'a pas fait de cadeau au grand capital ou autre.*

Je vous renvoie à la lecture sur le marché d'un certain nombre de pamphlets à cet égard. Nous avons fait juste le nécessaire, car nous ne sommes pas là non plus pour ne pas être dans la justice et l'équité, y compris vis-à-vis des entreprises et des délégataires. Notre intérêt est que les délégataires puissent aussi travailler. Après, on peut dire : ce sont de grands groupes, ils n'ont qu'à payer, etc. Mais si on les met à genoux, ils font des plans sociaux, ce n'est pas tellement mieux.

Je vous propose d'aborder la deuxième question. »

Mme COUSSEAU : *« Ma question s'adresse à Mme Muriel Richard. »*

M. le MAIRE : *« Elle s'adresse à la municipalité et à la majorité. »*

Mme COUSSEAU : *« Nous souhaitons vivement pouvoir revenir sur le courrier anonyme adressé le 16 octobre dernier à l'ensemble des fédérations et associations de parents d'élèves générant une grande inquiétude quant à la sécurité de nos enfants. Les faits dénoncés de façon anonyme par une animatrice relate des situations inacceptables. Les équipes d'animation seraient en sous-effectif de manière trop récurrente alors que la ville pour un meilleur accueil et pour le bien-être de nos enfants préconise un adulte pour 18 enfants pour l'accueil périscolaire et un adulte pour 12 enfants dans le cadre de l'accueil en centre de loisirs.*

L'auteur du courrier indique que ce rapport serait porté à un adulte pour 20 enfants. De plus, afin de pouvoir assurer un accueil des élèves en situation de handicap, un animateur dédié intervient en renfort des équipes d'animation prévues initialement.

Les faits relatés dans le courrier anonyme décrivent une situation inacceptable pour tous les enfants et pour nos animateurs. L'animateur dédié interviendrait non pas en complément sur un groupe d'enfants mais serait en charge d'un groupe complet d'enfants.

Cette organisation ne permet pas aux équipes d'animation d'assurer un accueil dans les conditions normales.

Par ailleurs, il semblerait que, malgré la vigilance de la ville en matière de recrutement et compte tenu du peu d'attractivité de la profession, certains animateurs ne présenteraient pas les qualités professionnelles et humaines requises pour travailler dans l'animation auprès d'enfants. Ce manque de professionnalisme engendrerait des comportements inacceptables envers les enfants, nous parlons là de violences verbales et physiques. Des suspicions de harcèlement sexuel sont également dénoncées dans ce courrier anonyme.

Dans le cadre de la loi de refondation de l'école du décret du 20 mars 2013, la ville de Suresnes a choisi de s'engager dans le PEDT et le PEDT plan mercredi, validé en 2018 par la commission de validation composée de l'Éducation nationale, de la direction départementale de la cohésion sociale et de la caisse d'allocations familiales pour la période 2018 - 2021. Le courrier anonyme dénonce des conditions de travail ne permettant pas leurs applications.

Enfin, les quantités de nourriture ne semblent pas être suffisantes au regard des effectifs. Certains enfants seraient contraints de se restreindre et ne mangeraient donc pas à leur faim.

Afin d'apporter dans les plus brefs délais une réponse aux allégations du message anonyme, un e-mail a été adressé le jour même, le 16 octobre dernier, à l'ensemble des fédérations et associations de parents d'élèves.

Mme Richard, première adjointe au Maire en charge de l'éducation, a ainsi répondu aux attaques faites à son service et proposé une réunion en visioconférence.

Face à l'inquiétude générée, nous souhaiterions que vous puissiez nous indiquer si certaines de ces situations décrites se sont avérées réelles. Dans ce cas, pourriez-vous nous indiquer les mesures urgentes qui pourront d'ores et déjà être mises en place et celles qui ont pu être mises en place afin de garantir la sécurité et le bien-être des enfants Suresnois et, plus spécifiquement, nous souhaiterions qu'une réflexion soit menée concernant le recrutement des personnels d'animation qualifiés afin de devenir plus attractif et de fidéliser. Merci. »

M. le MAIRE : *« Merci Madame Cousseau. Je n'aime pas trop répondre aux lettres anonymes, je ne trouve pas cela bien. M. Iacovelli rappelait tout à l'heure qu'il fallait transmettre un certain nombre de valeurs héritées de nos grands combattants. C'était des périodes noires dans lesquelles la lettre anonyme était une arme. Le mode conditionnel est un mode dangereux lorsque l'on parle depuis une lettre anonyme surtout lorsqu'on met en cause des agents de la ville pour des faits graves : violences verbales et physiques envers des enfants, harcèlements sexuels. Je me permets simplement ce rappel pour l'avenir, Madame Cousseau : autant nous sommes ouverts, d'ailleurs Mme Richard l'a fait pour expliquer la réalité des choses, autant je pense que notre rôle d'élu, notamment dans un Conseil municipal, qui est une instance officielle de parole publique, retransmise, est d'être très prudent sur les informations que nous relayons parce que, même au conditionnel, on laisse penser qu'il y aurait une once de vérité derrière ces allégations. Ce n'est pas le cas et c'est la raison pour laquelle je laisse la parole à Mme Richard pour vous apporter tous les éclaircissements nécessaires. »*

Mme COUSSEAU : *« J'ai toute confiance en Mme Richard et je prends toutes les précautions qu'il s'avère nécessaire de prendre à l'égard de ce courrier et de ces questions. »*

M. le MAIRE : *« Mme Richard va vous rassurer. »*

Mme RICHARD : *« Merci, Monsieur le Maire, merci Madame Cousseau.*

Nous n'avons pas souhaité répondre à cette lettre anonyme lorsque nous l'avons reçue. Pour tout vous dire, nous l'avons reçue quelques jours avant qu'elle ne soit transmise aux fédérations de parents d'élèves. Elle a été diffusée dans les services avant de l'être aux fédérations de parents d'élèves.

Hasard du calendrier, le jour même où cette lettre a été diffusée aux fédérations de parents d'élèves, une inspection de la DDCS a eu lieu dans une école de Suresnes.

Lors de ces inspections, on nous demande les taux d'encadrement, la manière de fonctionner, l'avancement de nos travaux sur le PEDT, etc. Vous pensez bien que si nous avons été dans une de ces

situations, notre autorisation aurait été immédiatement supprimée et les centres d'accueil auraient dû être fermés.

Bien sûr, nous ne saurons jamais vraiment, même si une enquête interne est en cours et que nous nous réservons le droit d'un dépôt de plainte sur cette lettre, dans quel but elle a été adressée. Nous n'avons aucune preuve quant à ces allégations. Concernant les accusations de harcèlement sexuel, elles ne concernent en aucun cas les enfants, mais il s'agit d'une problématique entre animateurs. Aucune information n'est remontée auprès des hiérarchies à ce sujet à aucun des niveaux et à aucun moment de l'année écoulée et pas encore à ce jour, même si nous avons interrogé tous les niveaux hiérarchiques pour tirer au clair cette affaire.

Un peu en vrac, en ce qui concerne l'attractivité cette fois de la fonction d'animateur, les taux horaires ont été revalorisés au 1^{er} janvier 2020 au sein de la caisse des écoles. On se situe aujourd'hui dans le plafond haut du département, au même titre que la ville de Neuilly-sur-Seine, par exemple.

Les animateurs pause méridienne bénéficient dorénavant d'un contrat annuel. Il existe différents types de contrats, car cela s'adresse également à différents types de personnes. Les animateurs de centres de loisirs ne souhaitent pas toujours travailler sur des temps complets et de manière annuelle. Ce sont parfois des étudiants, ce que nous essayons de privilégier, mais c'est une population dans laquelle le recrutement est très tendu. Il y a beaucoup de demandes, particulièrement sur la première couronne de la Région parisienne où il y a une très forte demande et des allées et venues.

Beaucoup d'animateurs quittent également Suresnes pour y revenir. Nous en avons tiré la conclusion que nous ne devons pas y être si mal. J'en ai plusieurs exemples.

En ce qui concerne les taux d'encadrement, il y a plusieurs moments dans la journée, tous ne sont pas considérés par la DDCS, certains sont effectivement normés par la DDCS, d'autres ne le sont pas. Typiquement, pour ce qui est des animateurs pause méridienne, seule la ville fixe des normes. Nous nous sommes fixé un adulte pour 17 enfants en maternelle et un pour 25 en élémentaire. Nous ne dépassons jamais ces normes. Après, il se peut que, le matin, l'un des animateurs affectés sur un centre de loisirs ne se présente pas pour x raisons. C'est la vie de n'importe quelle entreprise, nous sommes dans la vie réelle. Le temps que l'information remonte à la hiérarchie et que l'on envoie quelqu'un remplacer la personne absente, le groupe d'enfants, jamais plus de 25, peut être avec des animateurs. Voilà comment nous sommes organisés.

Concernant la partie alimentation, là encore, il y a des normes. Nous les respectons. Les photos jointes à cette lettre anonyme, puisqu'il y avait des photos, ne correspondent à aucun des menus servis depuis plus d'un an. Forcément, il s'agit d'assiettes hors de leur contexte. Quant à la qualité des pommes prises en photo, puisqu'il s'agit de pommes, je rappelle que nous servons des fruits bio à la cantine. Qu'un fruit bio puisse être fripé et avoir une marque de vers, c'est plutôt bon signe. Il s'agit là de propos diffamatoires très clairement. La ville se réserve vraiment le droit de porter plainte et continue son enquête à ce jour.

Encore une fois, nous mettons tout en œuvre aujourd'hui pour avoir le nombre d'animateurs et d'intervenants de pause méridienne suffisant. Ils sont plus nombreux qu'à la même période de l'année dernière, en octobre 2019, alors que la fréquentation est inférieure, puisque beaucoup de parents étant encore en télétravail ne mettent pas leurs enfants à la restauration ou aux accueils de loisirs du matin et du soir, ce qui d'ailleurs pose une autre question. La facturation de la restauration et des accueils matin et soir à Suresnes fonctionne au forfait. Normalement, un certain nombre de jours sont déduits de ce forfait pour couvrir l'année de manière correcte. Actuellement, les parents souhaitent ne pas mettre leurs enfants, choix que l'on respecte et que l'on comprend. Le retour à l'école est, là, pour avant tout privilégier les périodes d'apprentissage plutôt que les périodes de vie en collectivité. Puisque nous essayons d'éviter les brassages, nous sommes en train de réfléchir à un réaménagement de la facturation, si cette période de semi-confinement devait continuer. En accord avec Monsieur le Maire et le Conseil municipal, nous échangerons sur ces points sans doute dans les semaines à venir.

Nous essayons d'anticiper au maximum. C'est une situation bien malencontreuse. J'avais proposé une réunion, mais comme tout cela est arrivé très vite, que l'on se réunit souvent et que la campagne des conseils d'école a lieu en ce moment, le 5 novembre, lorsque les fédérations de parents d'élèves,

nouvellement élus, ont été réunies, j'ai très largement abordé le sujet de la lettre anonyme avec des chiffres bien précis.

S'il le faut, je pourrai vous donner les chiffres et vous reparler du fonctionnement des 18 centres d'accueil de Suresnes, ce soir, mais nous avons mené cette étude et cette analyse et, par conséquent, nous sommes en capacité de répondre à tous ces points. Cela reste vraiment une préoccupation. Rassurez les parents sur la qualité du service rendu aux familles.

Sur le recrutement, bien entendu que nous faisons également des efforts, que tous les contrôles sont faits, que nous avons des entretiens, mais nous ne pouvons pas avoir trois niveaux d'entretiens pour des personnels qui interviennent sur les pauses méridiennes, quand on sait qu'ils interviennent deux heures par jour. Il est difficile de trouver des personnes qui veulent intervenir deux à trois heures par jour. Nous les recevons, nous analysons leur posture, nous parlons de leur capacité d'accueillir un groupe d'enfants, de se comporter avec celui-ci. La personne peut très bien se comporter pendant 45 minutes à 1 heure lors d'un entretien et avoir des propos déplacés. Quand on le constate et que la hiérarchie est informée, ils sont immédiatement exclus de l'accueil et pas conservés, ce qui perturbe, puisque chaque fois, il faut recommencer une période de formation, recommencer une nouvelle insertion dans une équipe.

C'est récent, c'est arrivé. Nous n'avons pas gardé des personnes qui ne correspondaient pas du tout et qui n'étaient pas adaptés à l'accueil des enfants. Il vaut mieux se séparer de quelqu'un et souffrir pendant un temps d'une carence, plutôt que de se retrouver avec des personnes non conformes aux exigences de qualité de la ville. Il ne vous aura pas échappé que, dans ce courrier, les personnes revendiquent une augmentation de salaire et disent qu'en cas d'augmentation de salaire brutale et conséquente, toutes ces récriminations pourraient être subitement oubliées. Je tenais à le préciser. »

Mme COUSSEAU : « *Merci beaucoup.* »

M. le MAIRE : « *Vous l'avez compris, nous n'attendons pas de recevoir des lettres anonymes pour travailler.* »

Mme COUSSEAU : « *Je connais la qualité du travail de Mme Richard. Je pose cette question avec pour seul objectif de rassurer les parents.* »

M. le MAIRE : « *Ils avaient été très bien rassurés par Mme Richard, ayant assisté moi-même à la réunion des parents d'élèves, au cours de laquelle nous sommes rentrés dans les grands détails pour répondre à des questions tout à fait légitimes.*

Madame Testud, vous avez la parole. »

Mme TESTUD : « *Bonsoir Monsieur le Maire. Une question : mardi dernier, plusieurs enseignants étaient en grève et d'autres mouvements sont prévus dans les semaines à venir. Nous souhaitons connaître les dispositifs que vous allez mettre en place pour pouvoir accueillir l'ensemble des élèves de la ville de Suresnes, de la petite section jusqu'au CM2. Pouvez-vous nous assurer que tous les élèves seront pris en charge avec une qualité d'accueil permettant aux parents de les rassurer dans cette période où les parents travaillent soit en présentiel soit à distance ?* »

M. le MAIRE : « *M. Corvis aurait pu vous apporter des éléments de réponse. Ayant fait partie de l'équipe municipale précédente, il n'ignore rien du service minimum d'accueil que nous mettons en œuvre régulièrement et que nous avons mis en œuvre à la grande satisfaction des parents en décembre 2019 au moment où il y a eu plusieurs jours de grève. Nous avons accueilli de très nombreux enfants dans des conditions d'urgence. Puisque, en général, nous n'avons pas les préavis avec une avance formidable, cela avait permis d'accueillir au Landes et aux Cottages, notamment, de nombreux enfants.*

Là, nous sommes dans une situation un peu différente, il s'agit d'une seule journée. Si elle venait à se renouveler, nous nous organiserions autrement. Dès que nous en sommes informés, chaque mouvement de grève fait l'objet de discussions avec les équipes du pôle éducation et l'Inspection d'académie pour déterminer les meilleures conditions d'accueil. Cette fois-ci, il y a notamment de très fortes contraintes : nous sommes pris dans des contradictions très lourdes puisqu'il faut à la fois assurer le plan vigipirate écarlate au plus haut niveau, assurer le filtrage et éviter le brassage des enfants. Il faut à la fois peu d'entrée pour les sécuriser et beaucoup d'entrées pour éviter qu'ils ne se croisent. Cela présente une

complexité, nous avons réussi à la résoudre dans les meilleures conditions ici, mais, du même coup, on évite de brasser les enfants. Or, l'accueil en SMA suppose de regrouper les enfants donc les capacités de regroupement seront limitées de ce fait.

Par ailleurs, on n'échappe pas aux difficultés liées à la Covid-19 avec un certain nombre de personnels indisponibles, soit parce qu'ils font partie des onze risques sanitaires qui les empêchent de venir au travail, soit parce qu'ils vivent auprès d'une personne fragile.

Nous avons réservé le service minimum d'accueil, puisqu'il y en a eu un le 10 novembre, aux seuls personnels en service, notamment dans les services sanitaires, aux personnels soignants, mais également aux personnels des forces de l'ordre ou de protection de l'enfance, mais aussi aux agents de service public dont la continuité du service nécessite de travailler au service des Suresnois et aux familles monoparentales notamment.

C'est un sujet que nous prenons très à cœur. Nous connaissons les difficultés, qui ne sont pas de notre fait, rencontrées par les parents dans ces périodes. »

Mme RICHARD : *« À croire que les parents ont bien compris la démarche et ont bien admis que le SMA était un risque supplémentaire de brassage, puisque nous avons eu moins de dix enfants dans chacune des écoles qui étaient presque totalement fermées et dépourvues d'enseignants. Le plus gros effectif était de douze élèves dans la plus grosse école concernée, Bertie Albrecht. Les parents avaient bien compris le message. »*

M. le MAIRE : *« Si nous connaissons des périodes de grève plus longues, nous adapterons notre système, trouver une solution de secours pour une journée ou deux c'est possible, lorsque cela s'allonge, c'est une contrainte que nous devons gérer. Il n'y a pas d'obligation faite aux villes, nous le faisons chaque fois que c'est possible -toutes les communes ne le font pas- parce que nous comprenons bien la situation des familles suresnoises.*

Nous en avons terminé avec les questions. »



VŒUX

M. le MAIRE : « Il y avait un vœu qui n'a pas non plus été déposé dans les délais, Monsieur Iacovelli. Je ne suis pas certain qu'il soit vraiment approprié, vous y présentez un certain nombre d'éléments. C'est un vœu, mais c'est en fait la déclinaison de votre programme de campagne. Nous allons vous laisser l'exposer, mais nous avons fort heureusement anticipé toutes ces questions. »

M. IACOVELLI : « C'est parfait. Vous allez donc avoir la réponse à mon vœu et pouvoir le voter. S'agissant des trois jours francs, avec le jour férié, nous aurions dû déposer nos questions et nos vœux jeudi dernier, soit il y a une semaine, puisque ne sont pas pris en compte le samedi, le dimanche et le mercredi qui était un jour férié. »

M. le MAIRE : « Ce n'est pas moi qui fais la loi, c'est vous. »

M. IACOVELLI : « C'est vous qui avez fait le Règlement intérieur. Vous l'avez changé pour mettre trois jours francs à la place de deux jours. Nous vous avons signalé la problématique que cela entraînait. »

M. le MAIRE : « Monsieur le Sénateur, il vous faut modifier la définition du "jour franc". »

M. IACOVELLI : « Nous vous avons informé que trois jours francs pour le dépôt des questions, c'était trop et nous en avons la preuve dès le premier Conseil municipal après ce vote. Nous ne recevons même pas le Conseil municipal que nous avons déjà dépassé le délai pour déposer des questions. Cela pose un vrai problème. »

M. le MAIRE : « Gouverner, c'est prévoir et anticiper. Passons à votre vœu qui ne devrait pas être examiné, étant donné sa date de dépôt. »

M. IACOVELLI : « Monsieur le Maire, alors que la seconde vague de la crise de la Covid-19 frappe notre pays, le Gouvernement a pris de nouvelles mesures de restriction, afin d'endiguer la propagation du virus.

Le reconfinement de la population et la fermeture de certains établissements nous obligent à faire preuve de volontarisme au niveau local, afin de préserver nos commerces de proximité, véritable richesse et source d'attractivité pour notre ville.

Dans cette période trouble, de nombreux commerçants ont d'ores et déjà mis en œuvre un certain nombre d'initiatives, afin d'apporter un service de qualité aux Suresnois. Il appartient désormais à la municipalité d'enrichir ces initiatives par des mesures de soutien innovantes en faveur de nos commerces.

Lors du premier confinement, la liste Suresnes pour seule ambition proposait notamment la création d'une plate-forme de Click & Collect permettant aux Suresnois de commander des produits en ligne.

Nous regrettons à cet égard et au vu de la situation actuelle le silence de la précédente majorité face à nos propositions, alors que les faits nous donnent aujourd'hui malheureusement raison.

Nous saluons les annonces de votre majorité actuelle concernant le lancement d'une plate-forme de Click & Collect et de soutien au développement du e-commerce. Nous souhaitons d'ailleurs que cette initiative soit pérennisée, même après la période du confinement et de la crise sanitaire.

Pour répondre à l'urgence et au regard des difficultés que rencontrent nos commerçants, nous proposons plusieurs points par anticipation, pour préparer la sortie du confinement. Nous notons un réel changement de vision et de volonté dans la politique commerciale, sous l'impulsion de l'adjointe Sandrine du Mesnil. C'est pour cette raison que nous souhaitons accompagner cette volonté de faire part de proposition pour le commerce de Suresnes.

Premièrement, l'installation d'une boutique éphémère dans des locaux vides, comme la boutique Du pareil au même ou une autre boutique disponible.

Deuxièmement, proposer la gratuité d'une heure dans les parkings de la ville, avec contre-marque fournie par les commerces.

Troisièmement, lancer une campagne de sensibilisation auprès des Suresnois pour les inciter à consommer local.

Quatrièmement, lancer une étude de valorisation de l'entrée de cœur de ville par le boulevard Henri Sellier, par la rue des Bourets.

C'est pourquoi, Monsieur le Maire, nous vous demandons de bien vouloir soumettre au vote de l'assemblée délibérante ces quatre propositions. Vous voyez il n'y avait rien de polémique. »

M. le MAIRE : *« Bien, merci, vous nous avez juste lu votre programme électoral. Cela tombe bien nous avons à peu près les mêmes propositions, sauf que nous nous les avons mises en œuvre, car les Suresnois nous ont fait confiance.*

Je vous remercie pour vos aimables propositions. Je vous renvoie d'ailleurs à l'intense campagne de communication - et je remercie Mme de Crecy, mais également les deux adjoints et les conseillers qui les accompagnent, que ce soit Mme du Mesnil pour le commerce ou M. Raskin pour les entreprises -, car nous sommes restés très actifs sur le front de l'activité économique, comme vous le savez, qui est particulièrement difficile. Nous n'avons pas attendu la crise de la Covid-19 pour soutenir le commerce. Nous avons intensifié très fortement nos initiatives, que cela ait été pendant le premier confinement, mais aussi pour ce nouveau confinement. Je me permets de les rappeler :

- L'exonération à 100 % de la taxe locale pour la publicité extérieure pour l'année 2020,

- L'exonération à 100 % des droits de terrasse,

- De nouveaux tarifs d'octobre à décembre 2020 pour la redevance spéciale des déchets, avec une très forte réduction,

- Ainsi qu'un certain nombre d'initiatives prises pour accompagner les commerçants, notamment le dispositif « J'aime les commerces à domicile », très apprécié des commerçants, qui permet de référencer tous les commerces de Suresnes qui le souhaitent et avec un dispositif très facile. Nous avons créé un partenariat avec la Chambre de commerce des Hauts-de-Seine, dont je salue ici le dynamisme, pour pouvoir mettre en place cette plate-forme, laquelle permet de géo-localiser l'ensemble des commerces de Suresnes et de pouvoir avoir accès à des informations sur le Click & Collect s'ils le font, sur leur site pour le référencer, etc. Cela permet d'avoir un accès très rapide.

Nous travaillons intensivement à la création d'un Marché de Noël virtuel pour permettre aux commerces, mais également à un certain nombre d'artisans qui fournissaient un certain nombre de points commerciaux avec des petites œuvres d'art, des travaux d'artisans, d'avoir des débouchés, car ils ne les auront pas cette année si nous ne les aidons pas. Nous y travaillons très activement.

Nous accompagnons également, avec M. Raskin et Mme du Mesnil, les entreprises pour les aider à accéder aux aides, car beaucoup existent, qu'elles soient de l'État, de la région, du département, de l'établissement public territorial ou des chambres de commerce. Il existe un grand nombre d'aides. J'ai écrit à l'ensemble des commerçants et entreprises pour rappeler que nous étions à leurs côtés et qu'il existait un certain nombre de dispositifs dont nous pouvions leur expliquer le mode d'emploi. Nous avons mis en place deux numéros de téléphone pour les aider. Nous avons doublé cela d'un appel systématique à l'ensemble des commerçants, avec d'excellents retours de terrain. Il s'agissait d'un appel individualisé pour leur demander quelle

était leur situation et leur indiquer l'aide qu'ils pouvaient avoir, avec un soutien humain et technique que nous pouvons apporter, car les services de la ville sont formés pour s'y retrouver dans ce maquis. Tout une batterie de dispositifs est à l'œuvre.

Quant à la communication que vous évoquez dans votre vœu, elle est effectuée, puisqu'une campagne d'affichage est prévue dès décembre, mais également en ce moment des campagnes d'affichage dédiées à l'accompagnement des Suresnois en général et des commerçants.

Nous avons également mis en place un numéro d'appel commun pour l'ensemble des questions, une sorte de numéro d'appel d'urgence.

Il existe également un numéro dédié au soutien psychologique qui peut toucher tous les Suresnois, mais également les commerçants, qui sont parmi les plus durement frappés et ne savent plus comment s'en sortir. Ils ont puisé dans leurs économies pendant le premier confinement, ils ont sollicité les prêts disponibles, mais l'endettement demande à être remboursé à un moment ou un autre. Ils sont donc vraiment au fond du tiroir aujourd'hui. Nous avons une vraie obligation de les accompagner et nous serons à leurs côtés.

Je ne détaille pas toutes les actions que nous avons pu faire sur Instragram et les mises en valeur de toutes les offres suresnoises. D'ailleurs je fais un appel public à l'ensemble des commerces : s'ils souhaitent être mis en avant par la communication de la ville, qu'ils n'hésitent pas à contacter Mme du Mesnil et le service dédié aux commerces, qui vient d'être renforcé par l'arrivée d'un nouvel agent recruté pour renforcer cette équipe. Nous sommes de tout cœur et de toute action à leurs côtés.

C'est la raison pour laquelle je vous remercie, Monsieur Iacovelli, de vos propositions, mais, comme vous l'avez compris, nous y avons déjà pensé. Cependant, si vous avez d'autres idées, nous sommes preneurs.

Si vous le souhaitez encore, nous pouvons soumettre aux voix votre vœu, qu'à titre personnel je rejeterai. »

M. IACOVELLI : « C'est la règle. »

M. le MAIRE : « Nous passons au vote.

**Le vœu a été rejeté à la MAJORITE:
33 CONTRE dont 3 pouvoirs –
6 POUR : X IACOVELLI, N. D'ASTA, S. EL- BAKKALI, K. VERIN-SATABIN, O.
COUSSEAU, P. GENTIL.
(le groupe « Avec vous pour Suresnes » ne prend pas part au vote)**

Merci pour votre participation ce soir.

Soyez prudents. Nous ne sommes pas sortis de la crise et c'est par nos actions individuelles que nous arriverons à nous sortir de là.

À très bientôt et bonne soirée.

Merci aux services qui ont préparé ce Conseil, ainsi qu'à la régie. »

La séance est levée à 20 h 40.